

RCS : LE MANS Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00575 Numéro SIREN : 439 881 137 Nom ou dénomination : COVEA COOPERATIONS
--

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2022 sous le numéro de dépôt 6078

Covéa Coopérations Comptes annuels 2021



COOPÉRATIONS

1

2

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

Compte technique vie et non vie	4
Compte non technique	5

BILAN AU 31 DECEMBRE

Actif	6
Passif	7
Tableau des engagements	8

ANNEXE DES COMPTES DE L'EXERCICE

Faits caractéristiques de l'exercice	9
Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	11
Informations sur les principes, règles et méthodes comptables utilisés	11
Note n° 1 - Référentiel réglementaire	11
Note n° 2 - Actifs incorporels	12
Note n° 3 - Placements	12
Note n° 4 - Actifs corporels	17
Note n° 5 - Créances et dettes	17
Note n° 6 - Opérations techniques de réassurance	17
Note n° 7 - Provisions pour risques et charges	18
Note n° 8 - Affectation des charges par destination et par segment	18
Note n° 9 - Produits et charges des placements	19
Note n° 10 - Eléments fiscaux	20
Note n° 11 - Changement de méthode comptable	21

Informations sur les postes du bilan **22**

Note n° 12 - Placements – mouvements de l'exercice	22
Note n° 13 - Etat récapitulatif des placements	23
Note n° 14 - Filiales et participations	24
Note n° 15 - Avoirs et Créances sur les entreprises liées et avec lien de participation	25
Note n° 16 - Echéances des créances et des dettes	26
Note n° 17 - Actifs et passifs en devises	27
Note n° 18 - Provisions pour risques et charges	28
Note n° 19 - Comptes de régularisation actif et passif	28
Note n° 20 - Variation des fonds propres	29
Note n° 21 - Engagements hors bilan	30
Note n° 22 - Instruments financiers à terme	31

Informations sur les postes du compte de résultat **32**

Note n° 23 - Compte de résultat technique non vie par catégorie	33
Note n° 24 - Compte de résultat technique vie par catégorie	33
Note n° 25 - Frais de gestion – autres frais d'acquisition et d'administration	34
Note n° 26 - Ventilation des primes brutes par zones géographiques	35
Note n° 27 - Mouvements de portefeuille	35
Note n° 28 - Ventilation des produits et charges des placements	36
Note n° 29 - Détail du résultat exceptionnel	37
Note n° 30 - Eléments fiscaux	37

Autres informations **38**

Note n° 31 - Combinaison	38
Note n° 32 - Autres informations	38

COMPTES DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE DE L'EXERCICE 2021

(en milliers d'euros)

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	2021	2020
Primes acquises	391 860	24 910	366 950	279 933
Primes	399 306	24 913	374 393	281 098
Variation des primes non acquises	-7 446	-3	-7 443	-1 165
Produits des placements alloués	13 401		13 401	28 926
Charges des sinistres	-381 179	-89 695	-291 484	-234 736
Prestations et frais payés	-249 460	-45 365	-204 095	-139 297
Charges des provisions pour sinistres	-131 719	-44 330	-87 389	-95 439
Frais d'acquisition et d'administration	-94 317	-6 590	-87 727	-68 221
Frais d'acquisition	-84 144		-84 144	-69 523
Frais d'administration	-10 173		-10 173	-6 982
Commissions reçues des réassureurs		-6 590	6 590	8 284
Autres charges techniques	-1 998		-1 998	-268
Variation de la provision pour égalisation	-470		-470	5
Résultat technique de l'assurance Non Vie	-72 703	-71 375	-1 328	5 639

COMPTES DE RESULTAT TECHNIQUE VIE DE L'EXERCICE 2021

(en milliers d'euros)

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	2021	2020
Primes	1 368 569	889	1 367 680	57 273
Produits des placements	8 008		8 008	8 749
Revenus des placements	6 149		6 149	7 091
Autres produits des placements	217		217	1 258
Profits provenant de la réalisation des placements	1 642		1 642	400
Autres produits techniques				
Charges des sinistres	-1 122 144	7 009	-1 129 153	-51 859
Prestations et frais payés	238 775		238 775	-24 651
Charges des provisions pour sinistres	-1 360 919	7 009	-1 367 928	-27 208
Charges des provisions d'assurance Vie et autres provisions techniques	-153 928		-153 928	-14 701
Provisions d'assurance Vie	-154 458		-154 458	-14 084
Autres provisions techniques	530		530	-617
Participations aux résultats	-21 652		-21 652	21
Frais d'acquisition et d'administration	-117 561	-215	-117 346	-9 305
Frais d'acquisition	-114 393		-114 393	-9 208
Frais d'administration	-3 168		-3 168	-344
Commissions reçues des réassureurs		-215	215	247
Charges des placements	-3 785		-3 785	-1 513
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-84		-84	-66
Autres charges des placements	-1 869		-1 869	-670
Pertes provenant de la réalisation de placements	-1 832		-1 832	-777
Autres charges techniques	-583		-583	-57
Produits des placements transférés				
Résultat technique de l'assurance Vie	-43 076	7 683	-50 759	-11 392

COMPTES DE RESULTAT NON TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2021

(en milliers d'euros)

	2021	2020
Résultat technique de l'assurance Non Vie	-1 328	5 639
Résultat technique de l'assurance Vie	-50 759	-11 392
Produits des placements	326 120	479 650
Revenus des placements	242 046	388 216
Autres produits des placements	9 793	69 378
Profits provenant de la réalisation des placements	74 281	22 056
Charges des placements	-228 019	-193 080
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-60 591	-113 281
Autres charges des placements	-84 545	-36 974
Pertes provenant de la réalisation des placements	-82 883	-42 825
Produits des placements transférés	-13 401	-28 927
Autres produits non techniques		41
Autres charges non techniques	-559	-311
Résultat exceptionnel	-20 463	-199
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	-20 463	-199
Participation des salariés	0	0
Impôts sur les bénéfices	-1 509	45 343
RESULTAT DE L'EXERCICE	10 082	296 764

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

(en milliers d'euros)

Actif	2021	2020
Actifs incorporels	19 620	19 620
Placements	6 182 367	6 799 361
Terrains et constructions	152	156
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	4 961 198	4 947 347
Autres placements	1 164 490	1 781 921
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	56 527	69 937
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	49 812	12 498
Provisions pour primes non acquises (non vie)	24	21
Provisions pour sinistres (non vie)	49 788	12 477
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes		
Provisions d'égalesisation		
Autres provisions techniques		
Créances	70 286	68 772
Créances nées d'opérations de réassurance	68 841	20 297
Autres créances	1 445	48 475
Personnel		
Etat, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques	4	55
Débiteurs divers	1 441	48 420
Autres actifs	124 611	209 502
Actifs corporels d'exploitation	10 631	11 250
Comptes courants et caisse	113 980	198 252
Comptes de régularisation actif	2 755 550	174 970
Intérêts et loyers acquis non échus	1 550	5 985
Frais d'acquisition reportés	1 290 554	
Autres comptes de régularisation	1 463 446	168 985
Total de l'actif	9 202 246	7 284 723

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

(en milliers d'euros)

Passif	2021	2020
Capitaux propres	6 160 276	6 150 194
Capital social	2 398 156	2 378 517
Primes liées au capital social	2 312 258	2 281 528
Réserve légale	51 154	51 154
Autres réserves	257 631	257 631
Report à nouveau	1 130 995	884 600
Résultat de l'exercice	10 082	296 764
Passifs subordonnés		
Provisions techniques brutes	2 296 610	613 942
Provisions pour primes non acquises (non vie)	31 972	23 893
Provisions d'assurance vie	195 256	40 798
Provisions pour sinistres (vie)	1 447 081	86 159
Provisions pour sinistres (non vie)	599 695	462 078
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	21 652	
Provisions pour égalisation	954	1 014
Autres provisions techniques (vie)		
Autres provisions techniques (non vie)		
Provisions pour risques et charges	2 220	6 318
Dettes pour dépôts espèces reçus des rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	534	568
Autres dettes	502 694	486 656
Dettes nées d'opérations de réassurance	7 298	6 022
Dettes envers des établissements de crédit		
Autres dettes	495 396	480 634
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	452 555	452 555
Personnel		
Etat, organismes de Sécurité Sociale et autres collectivités publiques	2 919	565
Créanciers divers	39 922	27 514
Comptes de régularisation passif	239 912	27 045
Total du passif	9 202 246	7 284 723

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES 2021

(en milliers d'euros)

Engagements	2021	2020
Engagements reçus	19 147 027	6 453 174
Engagements donnés	11 506 966	180 579
Avals, cautions et garanties de crédits donnés	100 743	162 958
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	11 393 208	14 200
Autres engagements	13 015	3 421
Valeurs reçues en nantissement des rétrocessionnaires		

Annexe des comptes 2021

Covéa Coopérations est une société anonyme régie par le code des assurances dont le siège social est situé 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72000 Le Mans.

Par décision n° 2015-C-84 du 22 octobre 2015, publiée au Journal Officiel du 30 octobre 2015, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a délivré à Covéa Coopérations l'agrément l'autorisant à pratiquer des opérations de réassurance Non Vie et Vie mentionnées à l'article R.321-5-1 du code des assurances.

Par ailleurs, Covéa Coopérations détient, directement ou indirectement, les sociétés opérationnelles du Groupe Covéa.

Faits caractéristiques de l'exercice

Covid-19

La crise sanitaire de la Covid-19 qui s'est poursuivie en 2021 génère une charge nette de réassurance de 60 millions d'euros avant impôts pour l'exercice 2021, sur les acceptations en réassurance, résultant principalement du provisionnement d'un coût complémentaire au titre du risque de dérive aux Etats-Unis de la sinistralité en mortalité et d'une réévaluation des impacts des pertes d'exploitation.

Accord transactionnel SCOR

Le 10 juin 2021, Covéa et SCOR, souhaitant retrouver des relations apaisées, ont annoncé la signature d'un protocole d'accord transactionnel. Ce protocole, élaboré sous l'égide de l'ACPR et qui n'emporte aucune reconnaissance de responsabilité de part et d'autre, a pour objectif de créer les conditions pour un retour à des relations mutuellement bénéficiaires sur le long terme.

- Fin des actions judiciaires et réclamations :

SCOR et Covéa ont convenu d'un désistement immédiat, à l'égard de toutes personnes concernées, de toutes les actions judiciaires et réclamations en lien avec la proposition de rapprochement formulée par Covéa en 2018.

- Participation du groupe Covéa au capital de SCOR :

Covéa a consenti à SCOR une option d'achat des titres qu'elle détient à un prix d'exercice de 28 euros par action et pendant une durée de 5 ans. Covéa s'est engagé, pendant une durée de 7 ans, à ne pas acheter d'actions de SCOR et à renoncer à toute remise d'une offre relative à une prise de contrôle de SCOR.

Au 31 décembre 2021, la valeur des titres SCOR détenus par Covéa Coopérations dont le coût historique était supérieur à 28 euros a par conséquent été rapportée à ce montant.

- Indemnité transactionnelle :

Covéa a versé à SCOR une somme de 20 millions d'euros. Le montant est inscrit en résultat exceptionnel dans les comptes de Covéa Coopérations au 31 décembre 2021.

- Relations commerciales – souscription de traités de réassurance vie :

Covéa et SCOR ont signé le 30 juin 2021, avec effet au 1er janvier 2021, des traités de réassurance en quote-part par lesquels Covéa souscrit et SCOR cède 30% de tout le portefeuille d'affaires vie en cours détenu par les entités SCOR Life Ireland (SLI) et SCOR Global Life Reinsurance Ireland (SGLRI) au 31 décembre 2020.

Le prix dû, qui s'élève à 1 014 millions de dollars avant ajustement lié aux variations de taux d'intérêt et de taux de change entre le 31 décembre 2020 et la date de signature des contrats, est égal à la valeur de la BEL (Best Estimate Liability) correspondante au 31 décembre 2020, telle que certifiée par les commissaires aux comptes dans le reporting Solvabilité 2. Le paiement a été effectué le 1er juillet 2021.

La mise en place de ces traités s'est traduite au bilan de Covéa Coopérations par :

- la reconnaissance de frais d'acquisition reportés nets de 1 121 millions d'euros, en comptes de régularisation actifs et passifs ;
- une entrée de portefeuilles de 268 millions d'euros correspondant aux IBNR transférées à Covéa Coopérations à la date d'effet des traités, comptabilisée sous forme de provisions techniques.

Le montant net correspond à la conversion du prix de 1 014 millions de dollars au cours du 30 juin 2021, soit 853 millions d'euros.

Les flux acceptés de la période ont été comptabilisés et les provisions mathématiques estimées sur la base des données initiales connues à la conclusion des traités. Les travaux visant à mettre en œuvre les modalités cibles de fonctionnement se poursuivent, en collaboration avec SLI et SGLRI.

PartnerRe / Exor

Covéa a annoncé avoir conclu un protocole d'accord le 28 octobre 2021, puis un accord définitif le 16 décembre 2021, avec Exor portant sur l'acquisition de PartnerRe, acteur majeur de la réassurance avec un portefeuille de taille mondiale. Le prix dû par Covéa Coopérations à Exor s'élève à 9,15 milliards de dollars après ajustement pour prendre en compte le niveau des fonds propres consolidés de PartnerRe au 31 décembre 2021, conformément aux conditions de l'accord définitif. Sous réserve de l'obtention préalable des autorisations réglementaires, notamment prudentielles et de la concurrence, l'opération devrait être finalisée vers la mi-2022. La signature de cet accord n'a pas d'impact significatif sur le résultat du Groupe au 31 décembre 2021.

Cession GMF Financial Services

Le 2 septembre 2021, Covéa a conclu un accord visant à céder la société GMF Financial Services Corp., détenant le groupe CSE, basé en Californie, au groupe américain Porch. Sous réserve de l'obtention préalable des autorisations réglementaires, la date de closing est attendue en 2022.

Les comptes au 31 décembre 2021 intègrent une dotation aux provisions sur titres pour 27 millions d'euros, pour rapporter la valeur nette comptable des titres de l'entité au prix de cession.

Prolongement du partenariat Covéa – Banco BPM

Le 25 juin 2021, Covéa a conclu un accord visant à prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 son partenariat avec la banque italienne Banco BPM, au travers des joint-ventures Bipiemme Vita (détenue à 81% par Covéa Coopérations et à 19% par Banco BPM) et Bipiemme Assicurazioni (entièrement détenue par Bipiemme Vita). Banco BPM dispose d'une option d'achat jusqu'au 31 décembre 2023 portant sur la part détenue par Covéa Coopérations.

En l'absence d'exercice de cette option d'achat et si Banco BPM décidait de ne pas poursuivre le partenariat, Covéa Coopérations disposera à son tour d'une option de vente de sa part détenue, exerçable début 2024. En cas de non exercice des options précédentes, il est prévu la prolongation du partenariat entre Covéa Coopérations et Banco BPM jusqu'au 31 décembre 2028, date à laquelle des options d'achat pour Banco BPM et de vente pour Covéa Coopérations y mettront fin.

Evénements postérieurs à la clôture

Conflit ukrainien

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 constitue un événement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2021, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle. Les premières analyses de l'exposition de l'entité conduisent à un impact financier non significatif à date ; en particulier, les portefeuilles d'actifs financiers demeurent résiliants à ce stade.

Informations sur les principes et méthodes comptables

Dans cette annexe, les données chiffrées sont présentées pour les tableaux en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche et les commentaires en milliers d'euros (K€).

Note n° 1 : REFERENTIEL REGLEMENTAIRE

Depuis le 01 janvier 2015 les comptes de Covéa Coopérations sont établis et présentés conformément aux règles applicables aux sociétés d'assurance.

Au 31 décembre 2021 il s'agit des dispositions suivantes :

- ❑ Le code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II).
- ❑ Le Règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et opérations de nature spécifique, modifié par le règlement ANC n°2016-12 du 12 décembre 2016.

- Le Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015.

L'application de ces règles appelle néanmoins les compléments d'informations explicités dans la présente annexe. Il est fait référence aux articles concernés du code des assurances et des règlements concernés.

Note n° 2 : ACTIFS INCORPORELS

2.1. Actif incorporel affecté au poste placements dans les entreprises liées

L'actif incorporel présent dans les comptes au 31 décembre 2021 pour le montant de 24,5 millions d'euros est constitué du mali technique de fusion dégagé en 2015 lors de l'absorption de la société Le Mans Conseil par Covéa Coopérations ; ce mali technique correspond à des plus-values latentes (non comptabilisées et par conséquent non comprises dans l'actif net) sur les titres de participation détenus par Le Mans Conseil.

Le traitement comptable du mali technique de fusion constaté lors d'une fusion réalisée à la valeur comptable est défini par le règlement ANC n°2014-03 modifié par le règlement ANC n°2015-06 (articles 745-1 à -10).

Il correspond à l'écart négatif entre l'actif net comptable reçu par la société absorbante, à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée, et la valeur nette des titres de l'entité absorbée figurant à l'actif de l'entité absorbante.

A compter de l'entrée en vigueur du règlement ANC n°2015-06, le mali technique de fusion doit être affecté aux actifs apportés au prorata des plus-values latentes et comptabilisé dans des comptes spécifiques par catégorie d'actifs. Il est amorti ou déprécié selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auquel il est affecté.

Conformément aux dispositions de première application, les malis techniques antérieurs au 1er janvier 2016, jusque-là comptabilisés parmi les actifs incorporels, ont été réaffectés aux actifs sous-jacents sur la base de l'affectation extra comptable existante.

Ainsi, ce mali a été affecté à compter de l'exercice 2016 au poste « Placements dans les entreprises liées ».

2.2. Fonds de commerce d'assurance Non Vie

Il résulte de l'acquisition, le 06 octobre 2016, auprès de la société Assurances Mutuelles de France, du droit à renouvellement portant sur son portefeuille d'acceptations en réassurance.

Cette valeur de portefeuille est constitutive d'actifs incorporels identifiables enregistrés à leur coût d'acquisition.

Compte tenu de l'absence de limite juridique ou contractuelle à l'utilisation de ce portefeuille de réassurance acquis ainsi que de la capacité et l'intention de Covéa Coopérations de poursuivre son développement, elle est considérée comme ayant une durée d'utilisation non limitée, conformément aux dispositions du règlement ANC n°2015-06 (article 214-2).

Elle fera l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indices de perte de valeur, c'est-à-dire d'éléments significatifs intervenus sur le portefeuille.

Note n° 3 : PLACEMENTS (cf notes n° 12-13)

Les actifs de placement sont évalués à leur coût d'acquisition historique. Leur évaluation à la clôture de l'exercice dépend de leur nature et de la durée prévisionnelle de détention. Des dépréciations sont constatées lorsqu'il y a lieu de considérer qu'elles présentent un caractère durable ou que la solidité de la contrepartie est mise en cause de façon avérée.

3.1. Actifs immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition, augmentée du coût des travaux de construction et d'aménagement (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

Les frais d'acquisition sont portés en charges de l'exercice.

Le cas échéant, les charges financières liées au financement des immeubles ne sont pas incorporées au prix de revient des immeubles.

Conformément à la réglementation sur les actifs (règlements CRC n°2002-10 et CRC n°2004-06 abrogés et repris dans le règlement ANC n°2014-03, lui-même modifié par le règlement ANC n°2015-06), les immeubles ont été répartis en composants. Chaque élément ainsi défini est comptabilisé séparément à l'actif et fait l'objet d'un plan d'amortissement linéaire propre.

Conformément au règlement CRC n°2004-01 abrogé et repris dans le règlement ANC n°2014-03, sur les opérations de fusion, dans le cadre d'une fusion transcrite d'après les valeurs nettes comptables des éléments d'actifs transférés, les modalités de décomposition des immobilisations corporelles ainsi que les amortissements pratiqués par la société absorbée s'imposent à la société absorbante.

3.1.1. Répartition par composants

Sauf indication contraire donnée par l'architecte en cas de construction, par l'acte d'achat ou par une expertise récente de l'immeuble, la ventilation du prix de revient global de construction entre les composants est effectuée à partir des fourchettes proposées par la grille indicative de la France Assureurs.

La ventilation par composant et par catégorie d'immeubles se présente comme suit :

COMPOSANTS	Immeubles de bureaux et d'habitation antérieurs à 1945	Immeubles de bureaux et d'habitation postérieurs à 1945
Gros œuvre - Structure	43 % < > 50 %	43 % < > 50 %
Clos et couvert	11,5 % < > 15 %	10 % < > 20 %
Lots techniques	13,2 % < > 23,5 %	18,2 % < > 25 %
Second œuvre - Aménagement extérieur/intérieur	15 % < > 24,3 %	16,8 % < > 21 %

Afin de suivre au mieux les durées d'utilité réelles des travaux réalisés dans les immeubles, les sociétés du groupe Covéa ont mis en place, à compter du 01 janvier 2014, un nouveau composant intitulé « Réfection d'appartements » dont la durée d'amortissement est de 10 ans.

3.1.2. Durée d'amortissement des composants

Les durées d'amortissement appliquées sont comprises dans les fourchettes (en raison des différentes fusions) suivantes :

(Exprimé en nombre d'années)		
Composants / Durées d'amortissement	Immeubles de bureaux et d'habitation antérieurs à 1945	Immeubles de bureaux et d'habitation postérieurs à 1945
Gros œuvre - Structure	100 < > 120	80 < > 100
Clos et couvert	35 < > 40	30 < > 40
Aménagement technique	25 < > 27	25 < > 27
Second œuvre-Aménagement intérieur/extérieur	15 < > 23	15 < > 23
Réfection d'appartements (immeubles d'habitation)	10	10

3.1.3. Valeurs de réalisation et dépréciation

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée sur la base de la valeur d'expertise quinquennale, ou entre deux expertises, de l'actualisation annuelle, selon les dispositions de l'article R.343-11 du code des assurances.

Les parts des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont évaluées sur la base de leur actif net réévalué, compte tenu de la valorisation de leur patrimoine immobilier qui s'appuie sur une évaluation interne ou externe.

Lorsqu'une moins-value latente est constatée, une dépréciation est calculée sur la base de la valeur vénale (valeur de réalisation telle qu'elle ressort de l'expertise obligatoire ou prix inscrit dans un éventuel compromis de vente).

3.2. Placements dans les entreprises liées ou avec un lien de participation

Entreprises liées : entreprises françaises ou étrangères remplissant les conditions prévues par les articles L.233-16 et L.233-18 du code de commerce ou par l'article L.345-1 du code des assurances pour être incluses par intégration globale dans l'ensemble combiné auquel appartient l'entreprise d'assurance en application des mêmes dispositions.

Entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation : entreprises autres que les entreprises liées, dans lesquelles l'entreprise d'assurance détient directement ou indirectement une participation au sens de l'article R.123-184 du code de commerce ; pour l'application de cette disposition sont présumés être des titres de participation les titres représentant au moins 10 % du capital.

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les frais engagés pour leur acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'acte) sont comptabilisés en charges.

A l'inventaire, les titres de participations non cotés sont évalués à leur valeur d'utilité pour l'entreprise, estimée par une évaluation économique et financière (actif net réévalué, valeur actuelle des flux financiers futurs ou expertise externe). Une dépréciation est constatée, si cette évaluation est inférieure au coût historique. Pour les titres cotés, leur valeur de réalisation correspond au dernier cours connu au jour de l'inventaire. Une provision est constituée en présence d'une dépréciation durable.

3.3. Autres placements

3.3.1. Autres placements (valeurs amortissables)

Les valeurs amortissables visées aux articles R.343-9 ou R.343-10 du code des assurances sont inscrites à leur prix d'achat hors intérêt couru. Si leur valeur de remboursement est différente de leur valeur d'achat, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres selon un calcul actuariel pour les obligations à taux fixe ou linéaire pour les obligations à taux variable, conformément aux dispositions de l'article 122-1 et suivants du règlement ANC n°2015-11.

Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies par l'article R.343-11 du code des assurances et correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours connu au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Le seul constat d'une moins-value latente par rapport à la valeur de réalisation n'est pas nécessairement la preuve d'une dépréciation. Le risque de dépréciation est analysé comme suit :

- pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R.343-9 du code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée ligne à ligne, s'il existe un risque de crédit avéré, conformément aux dispositions des articles 123-1 à -3 du règlement ANC n°2015-11. Constituent notamment des indications objectives de risque de crédit avéré :
 - le risque ou la survenance d'un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
 - une probabilité de procédure collective ou de restructuration financière de l'émetteur ;
 - la disparition d'un marché actif ;
 - associés à d'autres événements, les constats d'une dégradation significative de la notation de l'émetteur (passage en « spéculatif » ou notation équivalente) ou d'une moins-value latente significative dans un contexte de baisse de taux.
- pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R.343-10 du code des assurances, et conformément aux dispositions de l'article 123-7 du règlement ANC n°2015-11, les modalités de provisionnement ligne à ligne suivantes sont retenues :
 - si l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir le placement jusqu'à sa maturité, seul le risque de crédit avéré est provisionné ;
 - si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir le titre jusqu'à sa maturité, la provision est calculée en analysant l'ensemble des risques identifiés sur l'horizon de détention prévu, et ce selon les mêmes modalités que les autres placements relevant de l'article R.343-10 du code des assurances.

L'évaluation d'une dépréciation potentielle est définie comme la différence entre la valeur du placement (prix d'acquisition pied de coupon, diminué ou augmenté respectivement des amortissements de surcotes ou des produits de décotes et des intérêts courus, et incrémenté chaque année de l'effet de l'indexation sur l'inflation de la valeur de remboursement dans le cas des obligations indexées sur l'inflation) et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine. Si les flux de trésorerie ne peuvent être estimés de façon suffisamment fiable, ils sont calculés au taux d'intérêt effectif d'origine corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale du « spread ».

3.3.2. Autres placements (hors valeurs amortissables)

Les autres placements (hors valeurs amortissables) visés à l'article R.343-10 du code des assurances sont inscrits à leur prix d'achat hors intérêt couru.

Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies par l'article R.343-11 du code des assurances et correspond :

- ☐ pour les titres cotés, au dernier cours connu au jour de l'inventaire ;
- ☐ pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- ☐ pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Il est constitué une provision pour dépréciation, si la valeur de réalisation fait apparaître une moins-value latente à caractère durable.

Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable sont précisées par les articles 123-6 et suivants du règlement ANC n°2015-11.

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- ☐ il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- ☐ s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs ;
- ☐ il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur historique du placement.

Le critère de moins-value significative sur une longue période peut être généralement défini, pour les actions françaises et européennes, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils.

Au-delà de cette présomption, les titres présentant une moins-value latente significative ont fait l'objet d'un examen particulier. En présence d'une dépréciation, une provision a été constituée sur la base de la valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet, le cas échéant, d'une provision :

- ☐ sur la base de la valeur de marché au 31 décembre 2021 ;
- ☐ ou sur la base d'une valeur recouvrable à l'horizon envisagé.

La provision pour dépréciation est égale à l'écart entre le prix de revient et la valeur d'inventaire définie ci-dessus.

A la clôture des comptes, Covéa Coopérations n'a pas utilisé d'estimation de valeurs recouvrables pour déterminer la valeur d'inventaire des placements.

Font également partie de ces autres placements (hors valeurs amortissables, prêts et autres créances) :

- ☐ les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif, pour lesquelles l'entreprise a retenu l'option, prévue à l'article R.343-9 du code des assurances et à l'article 121-9 du règlement ANC n°2015-11, d'une comptabilisation selon les modalités de l'article R.343-10 du code des assurances ;
- ☐ les titres perpétuels « callable », qui sont classés par l'entreprise comme relevant de l'article R.343-10 du code des assurances.

3.4. Autres actifs de placements

Les prêts et les autres créances font l'objet de dépréciation spécifique en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

Note n° 4 : ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels d'exploitation sont composés uniquement du compte séquestre, versé en août 2020 auprès d'Exor dans le cadre du protocole d'accord « partenariat d'investissement ». Ils ont été enregistrés à leur valeur nominale et n'ont pas fait l'objet de dépréciation spécifique au 31 décembre 2021.

Note n° 5 : CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée sur les créances en cas de risque de défaillance de contrepartie.

Covéa Coopérations n'a pas constitué de telles provisions.

Conformément au règlement de l'ANC n° 2015.11, les emprunts comptabilisés à leur valeur nominale et les intérêts courus rattachés sont enregistrés en « Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus ».

Note n° 6 : OPERATIONS TECHNIQUES DE REASSURANCE

Covéa Coopérations réalise exclusivement des opérations d'acceptations et de rétrocessions en réassurance.

Conformément aux dispositions de l'article 152-1 du règlement ANC n°2015-11, le traitement comptable des opérations de réassurance acceptées respecte le principe de l'estimation des comptes manquants.

Ces comptes non reçus sont déterminés :

- ☐ de manière différenciée selon le type de traité (proportionnel / non proportionnel),
- ☐ en fonction de la typologie des risques et par exercice d'affectation,
- ☐ sur la base des informations reçues des cédantes en cours d'exercice ou lors des renouvellements et des statistiques internes.

6.1. Provisions pour sinistres à payer

6.1.1. Provision pour sinistres à payer dossier par dossier

Il convient de provisionner en fin d'exercice la masse des sinistres intervenus qui sont à la charge du réassureur, mais qui ne lui ont pas encore été débités.

Les provisions pour sinistres à payer sont enregistrées sur la base des informations communiquées par les cédantes, soit sur les décomptes de fin de période, soit directement sur les avis de sinistres dans le cas où les sinistres sont communiqués individuellement.

6.1.2. Provision pour sinistres à payer non connus Vie et Non Vie et pour évolution à l'ultime des sinistres connus

Outre les comptes reçus des cédantes et l'estimation des comptes non reçus estimés à l'ultime, Covéa Coopérations calcule des provisions pour sinistres à payer non connus à partir de méthodes statistiques de type S/P ultime, chain ladder, ...

6.2. Provisions pour primes non acquises

Les primes non acquises correspondent à la fraction des primes émises qui concerne l'exercice suivant ou les exercices ultérieurs, sur les contrats en cours.

Les provisions pour primes non acquises sont soit fournies directement par les cédantes, soit calculées sur la base des informations reçues des cédantes, en appliquant un taux sur les primes de l'exercice pour les traités concernés, selon les conditions contractuelles ou les pratiques du marché.

6.3. Provisions d'assurance vie

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par le réassureur et par les entreprises réassurées.

Dans le cas du calcul des provisions mathématiques des rentes, l'engagement de l'assureur repose sur le montant des rentes futures qui seront réglées au client.

6.4. Frais d'acquisition reportés

Sont comptabilisées, en euros, respectivement en frais d'acquisition reportés à l'actif et en compte de régularisation au passif les commissions d'acquisition payées à SLI et reçues de SGLRI, au titre des traités d'acceptations, qui sont amorties selon le rythme d'émergence future des marges telles que prévues à l'initialisation des traités.

Note n° 7 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions sont constatées en cas de risque potentiel encouru par la société et comprennent également les impôts différés passifs.

Note n° 8 : AFFECTATION DES CHARGES PAR DESTINATION ET PAR SEGMENT

Les charges d'exploitation sont enregistrées par nature puis déversées par destination selon les méthodes comptables suivantes :

- ☐ affectation directe à un compte de destination pour les charges directement affectables, de manière univoque
- ☐ affectation des charges par nature aux centres de coûts concernés auxquels se déversent sur les destinations selon des clés au plus proche de l'activité. Les coûts de l'activité réassurance sont affectés à la destination frais d'acquisition et frais d'administration

- ❑ les charges qui ne peuvent être ainsi réaffectées sont transcrites dans la destination « Autres charges techniques » (Direction Générale, Comptabilité, Contrôle de gestion...)
- ❑ les charges ainsi obtenues par destination sont ensuite réparties selon une clé chiffre d'affaires par segment de marché, l'activité holding étant considérée comme un segment

Les commissions comprises dans les traités de réassurance acceptation sont affectées directement à la destination « Acquisition ».

Note n° 9 : PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

- ❑ Les revenus des placements comprennent les revenus des placements immobiliers, et les revenus des placements financiers (dividendes, coupons).
 - ❑ Les autres produits des placements intègrent les reprises des dépréciations des placements et les produits des différences de prix de remboursement des valeurs amortissables (décotes).
 - ❑ Les frais par destination internes et externes de gestion des placements correspondent au coût de la gestion du service financier.
 - ❑ Les autres charges de placement intègrent les dotations aux provisions pour dépréciation des placements et les amortissements des différences de prix de remboursement des valeurs amortissables (surcotes).
-
- ❑ Les plus- et moins-values de cessions de titres sont enregistrés au compte de résultat de l'année de cession. Pour la détermination des plus- et moins-values de cessions, la règle appliquée est la méthode du FIFO.
 - ❑ Conformément aux dispositions des articles 240-1 à 244-3 du règlement ANC n°2015-11, le traitement comptable des opérations libellées en devises étrangères respectent les principes suivants :
 - à l'inventaire, les comptes en devises sont convertis en euros au cours de change au comptant à la date de clôture des comptes ou à la date antérieure la plus proche,
 - les différences de conversion sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat financier de change,
 - les différences de conversion sur les positions de change structurelles sont constatées au bilan. Par exception à ce principe, les opérations portant sur des titres de participations peuvent être considérées comme des opérations en euros. Covéa Coopérations a opté pour cette dérogation.

Allocation des produits financiers

Covéa Coopérations entreprise de réassurance ayant reçu l'agrément pour pratiquer des opérations Non Vie et Vie (société mixte), les produits et charges de placements sont enregistrés dans le compte de résultat technique Vie, à l'exception des charges financières directement affectables à l'activité de holding et classées en non technique. La quote-part de ces produits nets relative aux fonds propres et au compte de résultat technique Non Vie, fait l'objet d'un transfert du compte technique vers le compte non technique.

En dernier lieu, la quote-part relative au compte de résultat technique Non Vie est allouée au résultat technique Non Vie.

Instruments financiers à terme

Les règles de comptabilisation des instruments financiers à terme applicables aux entreprises d'assurance sont définies par le règlement CRC n° 2002-09 du 12 décembre 2002 et par le règlement CRC n°2007-09 du 14 décembre 2007 pour les instruments financiers à terme de devises.

Les instruments financiers à terme sont comptabilisés en engagements hors bilan donnés ou reçus pour leur montant notionnel. Leur traitement comptable au bilan et au compte de résultat dépend de la nature de la stratégie de couverture.

Covéa Coopérations détient au 31/12/2021 des instruments financiers à terme dans le cadre d'une stratégie d'investissement, qui a pour objectif de fixer la valeur d'un investissement prévu. Au cours de la vie de l'instrument financier à terme, les primes, appels de marge et flux intermédiaires sont enregistrés en contrepartie d'un compte de régularisation actif ou passif, sans impact en compte de résultat. Au dénouement de la stratégie, les pertes ou profits réalisés sur l'instrument financier à terme font partie intégrante du prix d'achat ou du prix de vente.

Concernant les instruments financiers à terme de devises, les engagements hors bilan en devises sont réévalués au cours de change à la date de clôture. Les différences de change correspondantes sont enregistrées au bilan en écarts de conversion en contrepartie d'un compte de régularisation. Lorsque l'instrument financier à terme entre dans le cadre d'une stratégie d'investissement, les écarts de conversion sont maintenus au bilan jusqu'à la date de l'investissement.

Les différences d'intérêts relatifs aux opérations de change à terme, ou reports / déports, sont enregistrées de manière échelonnée parmi les charges ou produits d'intérêts sur la durée effective de l'opération couverte.

Note n° 10 : ELEMENTS FISCAUX

10.1. Impôts sur les bénéfices (cf note n° 30-1)

La SGAM Covéa a opté, depuis le 1er janvier 2008, pour le régime de groupe fiscal prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts.

Le groupe fiscal comprend :

- ☐ la SGAM Covéa, société mère intégrante, en qualité de société combinante des comptes du groupe Covéa ;
- ☐ tous les organismes sans capital liés par un lien de combinaison à l'entité combinante, qui sont membres du périmètre de combinaison comptable et imposables à l'impôt sur les sociétés de droit commun ;
- ☐ les sociétés de capitaux détenues à hauteur d'au moins 95%, directement ou indirectement, par la SGAM ou les organismes sans capital précités, qui sont imposables à l'impôt sur les sociétés de droit commun et qui ont donné leur accord pour faire partie du groupe fiscal.

Covéa Coopérations fait partie du groupe fiscal dont la SGAM Covéa est la société mère intégrante.

Les termes de la convention régissant les relations des membres du groupe fiscal ont prévu le principe d'une réallocation totale des économies d'impôt sur les sociétés générées par le mécanisme d'intégration fiscale entre la SGAM Covéa et filles. La réallocation est plafonnée en fonction de l'économie globale effectivement réalisée par la SGAM Covéa.

Par ailleurs, chaque fille constate, au titre de chaque exercice, d'une part sa charge d'impôt brute calculée à partir de son résultat fiscal, déterminé comme si elle était imposée séparément, d'autre part les réallocations fiscales à recevoir ou à reverser selon les résultats de l'intégration fiscale calculés par la SGAM Covéa.

10.2. Impôts différés (cf note n° 30-2)

Covéa Coopérations applique la méthode de l'impôt différé dans ses comptes individuels.

Les impôts différés sont calculés, selon une approche bilancielle, sur la base des différences temporaires résultant des divergences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales, en utilisant les règles fiscales et taux d'impôt en vigueur à la clôture et qui seront applicables lorsque les différences temporaires se réaliseront.

Les actifs d'impôts différés liés aux déficits fiscaux reportables, non réalloués par le biais de la convention d'intégration fiscale SGAM Covéa, ne sont pris en compte que lorsqu'il est prévu des bénéfices imposables futurs suffisamment importants pour permettre de couvrir l'imposition différée.

À chaque clôture d'exercice, il est procédé à la compensation des actifs et passifs d'impôts différés. La charge ou produit net en résultant est enregistré dans les comptes d'impôt sur les bénéfices.

Au bilan à l'actif l'impôt différé est enregistré dans un compte de créance envers l'Etat, ou au passif dans un compte de provision pour risques et charges.

Le stock d'impôts différés passifs au 31/12/2021 est de 0.7 M€.

Note n° 11 : CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice 2021.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

Note n° 12 - PLACEMENTS - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2021

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Montant brut de début d'exercice	Acquisitions augmentations dans l'exercice	Transferts dans l'exercice	Ecart de change	Cessions diminutions dans l'exercice	Montant brut en fin d'exercice
Placements immobiliers	244					244
Placements dans les entreprises liées	5 024 860	44 949			-3 500	5 066 109
Placements dans les ent. avec lien de participation	76 306					76 306
Placements dans les autres entreprises	1 781 921	1 036 579			-1 610 728	1 207 771
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	69 937				-13 410	56 527
TOTAL	6 953 068	1 081 528			-1 627 638	6 406 957

Amortissements et dépréciations (en milliers d'euros)	Amortissements et dépréciations de début d'exercice	Dotations de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Reprises amortissements et dépréciations de l'exercice	Amortissements et dépréciations en fin d'exercice
Placements immobiliers	-88	-4			-92
Placements dans les entreprises liées	-150 264	-34 467		9 880	-174 851
Placements dans les ent. avec lien de participation	-3 355	-3 011			-6 366
Placements dans les autres entreprises		-43 281			-43 281
TOTAL	-153 707	-80 763		9 880	-224 590

Valeurs nettes en fin d'exercice (en milliers d'euros)	Montant brut en fin d'exercice	Amortissements et dépréciations en fin d'exercice	Montant net en fin d'exercice
Placements immobiliers	244	-92	152
Placements dans les entreprises liées	5 066 109	-174 851	4 891 258
Placements dans les ent. avec lien de participation	76 306	-6 366	69 940
Placements dans les autres entreprises	1 207 771	-43 281	1 164 490
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	56 527		56 527
TOTAL	6 406 957	-224 590	6 182 367

Note n° 13 - ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2021

Nature des placements (en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	244	152	930
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que parts d'OPCVM	5 519 957	5 295 459	20 699 105
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4.)			
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	79 111	79 111	78 647
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	478 023	473 106	470 336
6. Prêts hypothécaires			
7. Autres prêts et effets assimilés	2 122	2 122	2 122
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	85 741	85 503	85 898
9. Dépôts et cautionnements en espèce et autres placements (Dépôts autres que 8.)	240 010	240 010	240 010
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
11. Autres instruments financiers à terme			
12. TOTAL des rubriques 1 à 11	6 405 207	6 175 463	21 577 049
dont :	6 405 207	6 175 463	21 577 049
i placements évalués selon l'article R. 343-9 et instruments financiers à terme rattachés	464 786	459 632	457 029
ii placements évalués selon l'article R. 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	5 940 421	5 715 831	21 120 020
iii placements évalués selon l'article R. 343-13 et instruments financiers à terme rattachés			
iv placements évalués selon l'article R. 343-11 du code des assurances			
v autres instruments financiers à terme			
DIFFERENCES SUR LES PRIX DE REMBOURSEMENT D'OBLIGATIONS A PERCEVOIR		-286	
AMORTISSEMENTS DES DIFFERENCES SUR LES PRIX DE REMBOURSEMENT		5 440	
Actions et parts sociales correspondantes à la quote-part du capital souscrit non appelé		1 750	
PLACEMENTS FIGURANT A L'ACTIF		6 182 367	

Les placements en portefeuille au 31 décembre 2021 se répartissent entre titres cotés et non cotés, comme suit :

Nature des placements (en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Total des placements cotés	961 708	913 272	903 789
Total des placements non cotés	5 443 500	5 262 191	20 673 260
Total des placements	6 405 207	6 175 463	21 577 049

Note n° 14 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Note n° 14.1 - TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avais donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés sur les filiales et les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à publication										
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
AME LIFE LUX SA - Luxembourg	32 000	4 170	100,00%	34 913	0			30 606	-5 230	
COVEA FINANCE - Paris 8e	24 901	38 385	100,00%	264 738	264 738			132 247	31 039	17 549
COVEA LUX - Paris 8e	30 000	13	100,00%	31 270	31 270			46 803	22 336	
COVEA Protection Juridique - Le Mans	88 077	246 084	100,00%	111 046	111 046			270 315	39 639	28 959
GMF ASSURANCES - Levallois Perret	181 385	1 684 724	100,00%	467 042	467 042			1 853 975	100 525	59 517
GMF FINANCIAL SERV - Walnut Creek (USA)	0	61 367	100,00%	129 144	38 278					-59
MAAF ASSURANCES SA - Chauray	160 000	2 677 681	100,00%	592 164	592 164			2 720 812	365 202	52 642
MAAF VIE - Le Mans	70 103	766 005	100,00%	291 007	291 007			798 329	56 866	28 959
MMA HOLDING UK PLC - READING (UK)	124 000	201 609	100,00%	212 658	212 658				-298	
MMA IARD SA - Le Mans	537 052	1 808 843	100,00%	1 015 485	1 015 485			5 160 912	32 246	
MMA VIE SA - Le Mans	144 387	1 432 332	100,00%	651 067	651 067			1 453 225	94 491	19 254
FIDELIA Assistance - Saint Cloud	21 594	155 032	99,98%	80 217	80 217			470 424	15 232	
BIPIEMME VITA SPA - Milan (Italie)	179 125	136 393	81,00%	246 838	246 838			883 064	39 317	13 058
ASSURLAND - Paris 11e	54	4 146	64,72%	46 791	5 634			8 210	-22	
GMF VIE - Ermont	189 209	1 399 089	60,01%	665 598	665 598			1 134 400	94 579	11 289
SAUVEGARDE (LA) - Levallois Perret	38 313	145 542	50,04%	111 423	111 423			139 125	10 781	
BPCE IARD - Chauray	50 000	75 718	50,00%	87 935	87 935			502 814	10 973	2 369
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
CARMA - Evry	23 270	93 980	49,99%	42 103	42 103			181 440	2 663	
PROTEC BTP - Paris 15e	28 140	24 565	35,00%	27 015	21 520			63 290	2 044	581

B. Renseignements généraux sur autres filiales ou participations

1. Filiales non reprises au § A.

a. Filiales françaises (ensemble)										
SCI										
Participations				24 651	16 737	170				4 142
b. Filiales étrangères (ensemble)										
SCI										
Participations										

2. Participations non reprises au § A.

a. Filiales françaises (ensemble)										
SCI										
Participations				4 514	4 514					
b. Filiales étrangères (ensemble)										
SCI										
Participations										

Note n° 14.2 - ENTREPRISES DONT COVEA COOPERATIONS EST INDEFINIMENT RESPONSABLE

Vom	Siège
Groupements d'Intérêt Economique	
GIE COVEA IMMOBILIER SUPPORT	86-90 rue Saint Lazare - 75009 PARIS

Note n° 15 - AVOIRS ET CREANCES SUR LES ENTREPRISES LIEES ET AVEC LIEN DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)

	2021			2020	
	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Total		
ACTIF					
Actions et autres titres à revenu variable	4 889 136	69 940	4 959 076		4 945 435
Prêts et avances	2 122	-	2 122		1 912
Autres placements	-	-	-		-
Créances pour dépôts espèces chez les cédants	-	-	-		-
Créances sur opérations de réassurance	(1) 36 896	-	36 896		114
Débiteurs divers	1 100	-	1 100	(2)	47 222
TOTAL	4 929 254	69 940	4 999 194		4 994 683
PASSIF					
Emprunts et intérêts courus	-	-	-		-
Dettes pour dépôts espèces reçus des récessionnaires	-	-	-		-
Dettes sur opérations de réassurance	-	-	-		454
Autres dettes	(3) 478 145	-	478 145		477 724
TOTAL	478 145	-	478 145		478 178

(1) Dont traité de réassurance stop loss avec Covéa Lux pour 35 374 K€ sur les acceptations internationales.

(2) En 2020, le poste débiteurs divers comprenait le compte courant intégration fiscale pour 46 128 K€.

(3) Le poste "Autres dettes" comprend :

↳ 3 emprunts du 19 avril 2016 reconduit de 24 mois en 2018 et de 10 ans en 2020 auprès des mutuelles détentrices :

- ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE.....	150 000 K€
- LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.....	100 000 K€
- MAAF ASSURANCES.....	200 000 K€

↳ le compte courant intégration fiscale avec Covéa SGAM pour 5 484 K€.

↳ les comptes courants intragroupes MMA IARD SA : 5 724 K€, MMA IARD AM : 5 477 K€ et Covéa D : 3 882 K€

↳ la part du capital souscrit non appelé de la société APPENIN pour 1 750 K€.

Note n° 16 - ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

(en milliers d'euros)

	2021			TOTAL	2020
	Durée résiduelle				
	Jusqu'à un an	De plus d'un an à moins de cinq ans	Plus de cinq ans		
CREANCES					
Créances nées d'opérations de réassurance	(1) 68 841			68 841	20 298
Etat, organismes de Sécurité Sociale	4			4	55
Débiteurs divers	1 441			1 441	48 419
. Compte courant Intégration fiscale Covéa SGAM	-			-	46 128
. Comptes courants avances de trésorerie	170			170	-
. Comptes courants Groupe	1 100			1 100	1 094
. Autres débiteurs divers	6			6	28
. Produits à recevoir	165			165	1 169
TOTAL	70 286	-	-	70 286	68 772
AUTRES DETTES					
Dettes nées d'opérations de réassurance	7 298			7 298	6 022
Dettes envers des établissements de crédit				-	-
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	2 555		(2) 450 000	452 555	452 555
Etat, organismes de Sécurité Sociale	(3) 2 919			2 919	564
Créanciers divers	38 172	1 750		39 922	27 514
. Compte courant Intégration fiscale Covéa SGAM	5 484			5 484	-
. Comptes courants Groupe	18 719			18 719	19 932
. Fournisseurs	13 939			13 939	2 294
. Charges à payer	30			30	38
. Autres créditeurs divers		(4) 1 750		1 750	5 250
TOTAL	50 944	1 750	450 000	502 694	486 655

(1) Dont le traité de réassurance stop loss avec Covéa Lux pour 35 374 K€, traités avec La Luxembourgeoise pour 2 215 K€ et HISCOX Insurance pour 2 909 K€ sur les acceptations internationales.

(2) cf note n° 15 sur les 3 emprunts du 19 avril 2016.

(3) Dont provision de la Contribution Sociale de Solidarité 2021 pour 2 758 K€.

(4) Part du Capital souscrit non appelé de la société APPENIN.

Note n° 17 - ACTIFS ET PASSIFS EN DEVISES - RESULTAT DE CHANGE

(en milliers d'euros)	2021			2020		
	Actifs en devises	Passifs en devises	Résultat de change (+ produit, - perte)	Actifs en devises	Passifs en devises	Résultat de change (+ produit, - perte)
		(1)	(2)		(1)	(2)
Euro et monnaies zone euro (EUR)	7 819 633	1 307 255		7 185 483	969 396	
Couronne danoise (DKK)	1 880	6 701	-1	3 356	4 013	-7
Couronne suédoise (SEK)	1 137	4 971	90	1 917	6 185	-139
Livre britannique (GBP)	29 204	80 247	-3 033	36 331	70 403	2 297
Franc suisse (CHF)	4 271	34 835	-663	5 891	16 846	-4
Dollar américain (USD)	1 305 856	1 534 570	-8 386	16 274	11 361	-411
Dollar canadien (CAD)	10 927	7 604	164	9 950	6 966	-63
Yen (JPY)	1 463	3 926	24	1 528	2 832	82
Autres monnaies	27 875	61 860	2 609	23 993	46 527	3 914
TOTAL	9 202 246	3 041 969	-9 197	7 284 723	1 134 529	5 669

(1) Total passif bilan hors Fonds Propres

(2) Voir note n° 9

Note n° 18 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)

	Soldes au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Soldes au 31/12/2021
Provisions pour risques	1 116	470	22	1 564
Compte courant	1 094	6		1 100
Garantie de passif		464		464
Contentieux fiscaux	22		22	0
Provisions pour impôts	5 202		4 546	656
Impôts différés	5 202		(1 4 546)	656
TOTAL	6 318	470	4 568	2 220

(1) Voir note n° 30.2 Fiscalité différée

Note n° 19 - COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)

Actif	2021	2020
Intérêts courus sur :		
Prêts et avances en compte courant	46	46
Comptes à terme et Dépôts à terme	290	448
Autres obligations	299	817
Obligations cotées R343-9	606	4 438
Valeurs déposées chez les cédantes	293	207
Bons à Moyen Terme Négociable et Comptes bancaires	16	29
Autres :		
Frais d'acquisition reportés (1)	1 290 554	
Différences sur prix de remboursement d'obligations à percevoir	286	315
Ecart de conversion actif sur IFT (2)	53 819	
Estimations des comptes à recevoir des cédantes (3)	1 408 416	167 523
Divers	925	1 147
TOTAL	2 755 550	174 970

(en milliers d'euros)

Passif	2021	2020
Frais d'acquisition reportés (4)	170 130	
Amortissements des différences sur prix de remboursement d'obligations à percevoir	5 440	17 323
Estimations des comptes à recevoir des cédantes	6 500	8 161
Ecart de conversion passif sur IFT et report (2)	55 408	
Autres comptes de régularisation Passif	2 434	1 561
TOTAL	239 912	27 045

(1) Incluant les acceptations SLI

(2) voir note 22

(3) Incluant les acceptations SLI / SGLRI

(4) Incluant les acceptations SGLRI

Note n° 20 - VARIATION DES FONDs PROPRES

(en milliers d'euros)

	Situation au 31/12/20	Affectation du résultat 2020	Augmentation de capital (dividende en actions)	Résultat 2021	Situation au 31/12/21
Capital Social	2 378 517		19 639		2 398 156
Prime d'émission	2 248 963		30 729		2 279 692
Prime d'apports	32 566				32 566
Réserve légale	51 154				51 154
Réserve Spéciale de réduction de capital	33 843				33 843
Autres réserves	223 788				223 788
Report à nouveau	884 600	246 395			1 130 995
Résultat de l'exercice	296 764	-296 764		10 082	10 082
SITUATION NETTE	6 150 195	-50 369	50 368	10 082	6 160 276

L'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2021 a offert aux actionnaires la possibilité de percevoir le paiement du dividende 2020 représentant un total de 50 368 K€ en numéraire ou en actions. Les six actionnaires ont opté pour le paiement en actions. Conformément aux modalités arrêtées par l'assemblée générale, ont été créées 1 155 240 actions nouvelles d'une valeur nominale de 17 € assorties d'une prime d'émission d'un montant total de 30 729 K€.

Le capital social a ainsi été augmenté de 19 639 080 euros pour le porter de 2 378 516 937 euros à 2 398 156 017 euros. Le Conseil d'administration du 24 juin 2021 a constaté la réalisation de ce paiement du dividende en actions, l'émission des actions nouvelles et l'augmentation de capital y afférant.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31/12/2021, le capital social d'un montant de 2 398 156 K€ est composé de 141 068 001 actions d'une valeur nominale de 17 € chacune détenues de la façon suivante :

Associés	Répartition du capital social	% de détention des parts
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE	20 504 551 actions	14,54%
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES	26 518 116 actions	18,80%
MAAF ASSURANCES	46 778 967 actions	33,16%
MAAF SANTE	243 700 actions	0,17%
MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES	30 369 525 actions	21,53%
MMA VIE ASSURANCES MUTUELLES	16 653 142 actions	11,80%
TOTAL	141 068 001 actions	100,00%

Note n° 21 - TABLEAU DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'euros)

	2021			2020	
	Montant des engagements à l'égard des entreprises liées	Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Montants des engagements à l'égard des autres entreprises	Total	Total
Engagements reçus	7 700 000	0	11 447 027	19 147 027	6 453 174
Créances assorties de garantie					
Autres engagements (1)	7 700 000			7 700 000	6 450 000
Engagements de garantie		(1)	11 447 027	11 447 027	3 174
Engagements donnés	13 015	0	11 493 951	11 506 966	180 579
Avals, cautions et garantie de crédit donnés		(2)	100 743	100 743	162 958
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		(1)	11 393 208	11 393 208	14 200
Autres engagements (3)	13 015			13 015	3 421

(1) - Le projet d'acquisition de PartnerRe se traduit par plusieurs engagements hors bilan, dont :

- L'engagement donné de payer 9 150 000 de K\$, soit 7 892 286 K€, et l'engagement reçu représentant les titres correspondant à l'exécution de l'acquisition ;
- L'engagement réciproque de livrer des euros pour 3 301 294 K€ et de recevoir des dollars pour l'équivalent de 3 355 112 K€, au cours de clôture, dans le cadre de la couverture de change mise en place ;
- L'engagement d'acquisition dans un véhicule ayant pour actif sous-jacent les activités de réassurance du groupe PartnerRe pour 99 815 K€ et l'engagement de cession de ces mêmes titres auprès de Exor ;
- Les engagements de prêts consentis par les entités du groupe Covéa à Covéa Coopérations, pour 7 700 000 K€, dont 1 250 000 K€ mis en place en 2021.

(en K euros)

	Convention en date du 19 avril 2016	Convention en date du 18 mars 2019	Convention en date du 16 décembre 2021
MAAF Assurance	200 000	650 000	170 000
Assurance Mutuelle de France	150 000		
GMF	100 000	250 000	80 000
GMF Vie		1 800 000	300 000
MAAF Vie		900 000	140 000
MMA IARD SA		800 000	280 000
MMA Vie SA		1 600 000	280 000
TOTAL	450 000	6 000 000	1 250 000

Aucun montant n'a été appelé au 31 décembre 2021.

(2) - Divers engagements sur les activités immobilières : 100 743 K€.

(3) - Dans le cadre des projets d'investissements immobiliers Rousseau/Safran/Gentilly/Trideca, des lettres d'intention ont été émises par Covéa Coopérations au profit des banques pour garantir la trésorerie des SCI Batipart Malakoff et SCI BIV malakoff (13 015 K€).

Autres engagements

Renouvellement tous les ans par tacite reconduction des deux garanties parentales au profit de Covéa Insurance et Covéa Life Ltd par lesquelles Covéa Coopérations se porte garante de la bonne exécution des obligations résultant des opérations d'assurance conclues par ses filiales.

La signature de l'accord de prolongement du partenariat avec Banco BPM entraîne la disparition de la clause d'earn-out.

Note n° 22 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Covéa Coopérations a mis en place en fin d'exercice 2021 une stratégie d'investissement, dans le cadre d'une opération d'anticipation de placement. L'objectif est de couvrir une partie du prix d'acquisition de PartnerRe à hauteur de 3 800 000 K\$ contre le risque de change.

Les instruments de couverture sont des contrats de change à terme ferme, de gré à gré, avec une contingence à l'exécution de l'acquisition.

Au 31 décembre 2021, sont reconnus en hors bilan un engagement donné de livrer des euros pour 3 301 294 K€, compte tenu du cours à terme estimé, et un engagement reçu de percevoir des dollars pour 3 800 000 K\$, soit 3 355 112 K€ au cours de change de clôture.

L'écart de conversion sur les dérivés est constaté en contrepartie d'un compte de régularisation, sans impact en ~~compte de résultat. Le différentiel entre le cours au comptant et le cours à terme (report / déport) est comptabilisé~~ prorata temporis en résultat financier pour 1 589 K€ dans les comptes au 31 décembre 2021.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

NOTE N° 23 - COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE

(en milliers d'euros)

Covéa Coopérations	ACCEPTATIONS NON VIE
1. Primes Acquisées	391 860
1a. Primes	399 306
1b. Variation des Primes Non Acquisées	-7 446
2. Charge des prestations	381 649
2a. Prestations et Frais payés	249 480
2b. Charge des provisions pour prestations et diverses	132 189
SOLDE DE SOUSCRIPTION	10 211
5. Frais Acquisition	84 144
6. Autres Charges de gestion nettes	12 172
CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	96 315
7. Produits des placements	13 401
8. Participation aux résultats	
SOLDE FINANCIER	13 401
9. Part Réass. dans Primes Acquisées	24 909
10. Part Réass. dans Prestations payées	45 365
11. Part Réass. dans Charge des provisions	44 330
12. Part Réass. dans Participations aux Rés.	
13. Commissions reçues des réassureurs	6 590
SOLDE DE REASSURANCE	71 376
RESULTAT TECHNIQUE	-1 328
Hors compte	
14. Provision pour Primes non Acquisées (Clôture)	31 972
15. Provision pour Primes non Acquisées (Ouverture)	24 526
16. Provision pour Sinistres à payer (Clôture)	599 695
17. Provision pour Sinistres à payer (Ouverture)	467 976
18. Autres provisions techniques (Clôture)	483
19. Autres provisions techniques (Ouverture)	13

NOTE N° 24 - COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE

(en milliers d'euros)

Covéa Coopérations	ACCEPTATIONS VIE
Primes	1 368 569
Charges de Prestations	1 122 144
Charges des Provisions Vie et Autres	153 928
Ajustements ACAV	
Solde de Souscription	92 496
Frais d'Acquisitions	114 393
Autres charges gestion nettes	3 751
Charges d'acquisition et frais gestion nettes	118 144
Produit Net des Placements	4 223
Participation aux Résultats	21 652
Solde Financier	-17 428
Primes cédées	889
Part des réassureurs dans les charges des prestations	-7 009
Part des réassureurs dans les charges des provisions assurance-vie et autres provisions techniques	
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	
Commissions reçues des réassureurs	215
Solde de Réassurance	-7 683
RESULTAT TECHNIQUE	-50 759
Montant des rachats	
Intérêts technique bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	1 664 460
Provisions techniques brutes à l'ouverture	127 960

Note n° 25 - FRAIS DE GESTION & FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION

a - Frais de gestion

(en milliers d'euros)

	2021	2020
Charges par nature		
Charges Externes	-160	-638
Autres Charges Externes	66 373	118 573
Impôts, Taxes et Versements assimilés	2 959	709
Charges des administrateurs	18	0
Autres charges de gestion courante	99	104
Produits	-574	-975
Amortissements et provisions	0	0
Total des Charges par nature	68 715	117 774
Total des Charges à répartir	68 715	117 774
Affectation par destination		
- Frais de gestion des sinistres	0	0
- Frais d'acquisition non vie	3 921	2 758
- Frais d'acquisition vie	429	343
- Frais d'administration non vie	6 093	4 376
- Frais d'administration vie	489	372
- Frais internes de gestion des placements	55 202	109 599
- Autres charges techniques non vie	1 998	269
- Autres charges techniques vie	583	57
- Autres charges non techniques	0	0
Total des Charges réparties	68 715	117 774

Covéa Coopérations enregistre pour l'exercice 2021 des honoraires de certification des comptes et d'autres services de son commissaire aux comptes, comme suit :

En milliers d'euros, hors taxes	PricewaterhouseCoopers Audit SAS
Certification des comptes	120
Services autres que la certification des comptes	20
	140

Les services autres que la certification des comptes rendus à Covéa Coopérations par son commissaire aux comptes sont de natures suivantes :

Pour les missions suivantes :
Revue des comptes semestriels

Nature des services :
Travaux contractuels d'examen limité de comptes semestriels

b - Autres frais d'acquisition et d'administration

(en milliers d'euros)

	2021	2020
Commissions d'acquisition non vie	80 223	66 764
Commissions d'acquisition vie	113 964	8 865
Frais d'administration non vie	4 080	2 606
Frais d'administration vie	2 679	-28
Total Brut - Frais d'acquisition et d'administration non vie	94 317	76 505
Total Brut - Frais d'acquisition et d'administration vie	117 561	9 552

Note n° 26 - VENTILATION DES PRIMES BRUTES PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

par zones géographiques en fonction du pays des cédantes

(en milliers d'euros)		2021	2020
FRANCE		267 505	190 553
ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN	(1)	1 389 993	112 858
HORS ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN		102 931	59 988
TOTAL		1 760 429	363 399

(1) Incluant les acceptations SLI / SGLRI.

Note n° 27 - MOUVEMENTS DE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)		2021	2020
Entrées de Portefeuille :			
Primes		12 083	13 422
Sinistres		340 356	26 169
Sorties de Portefeuille :			
Primes		-12 105	-11 391
Sinistres		-81 175	-25 947

Note n° 28 - VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE PLACEMENTS

	2021		2020	
(en milliers d'euros)	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL	TOTAL
Revenus	219 177	29 019	248 196	395 308
Revenus des Participations liées (1)	219 177	583	219 760	387 317
Revenus des placements immobiliers		49	49	48
Revenus des autres placements (2)		28 387	28 387	7 943
Autres produits des placements (4)			85 932	93 091
Total des produits de placements			334 128	488 399
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios) (3)	-3 641	-55 445	-59 085	-113 347
Autres charges de placements (4)			-172 718	-81 246
Total des charges de placements			-231 804	-194 593

(1) Evolution liée à la baisse des dividendes reçus : - 163 717 K€ (219 760 K€ en 2021 contre 383 477 K€ en 2020)

(2) Hausse de + 20 444 K€, essentiellement liée à la distribution d'un dividende de Scor SE de 21 345 K€ en 2021

(3) Baisse des charges d'activité de la Holding de 54 396 K€

(4) Variation des autres produits nets des autres charges de placements de - 98 632 K€ s'expliquant en partie par :

- la cession des titres CASER en 2020 qui avait généré une plus value nette, soit - 40 408 K€
- les variations sur pertes et profits de change de -14 866 K€
- la dépréciation des titres Scor SE de - 43 281 K€ suite à l'offre d'achat de 28 € par SCOR

Note n° 29 - DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est de -20 463 K€. Il comprend principalement l'indemnité transactionnelle versée à Scor de -20 000 K€.

Note n° 30 - ELEMENTS FISCAUX

L'impôt sur les bénéfices est constitué des impôts exigibles, des impôts différés et des réallocations des économies d'IS (cf note n° 10).

Note n° 30.1 - Impôts exigibles et réallocations des économies d'IS

Le taux d'impôt de droit commun exigible au titre de l'exercice 2021 est de 28,41 % y compris la contribution sociale sur les bénéfices pour les redevables réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros, en application de la Loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020.

Le résultat fiscal s'élève à 12 468 K€ après imputation des déficits antérieurs imputables pour un montant de 13 468 K€ (cf note 10.1)

Le stock de déficits reportables au 31/12/21 s'élève à 172 564 K€.

Le résultat fiscal au taux de droit commun génère un impôt exigible de 3 517 K€. Conformément aux règles établies dans la Convention d'intégration fiscale Covéa, le montant de la réallocation d'économies d'IS 2021 que Covéa Coopérations doit reverser est de 1 967 K€.

Note n° 30.2 - Fiscalité différée

La loi de finances n°2019-1479 du 28 décembre 2019 modifie la trajectoire de baisse d'impôt sur les sociétés en fixant, à compter de l'exercice 2022, son taux à 25,83%, y compris la contribution sociale pour les bénéfices.

Les taux d'impôts différés actifs et passifs ont été revus en fonction des échéances de retournement des différences temporaires, afin de prendre en compte l'évolution des taux d'impôts figurant dans la loi de finances.

À la clôture des comptes, la situation se présente ainsi :

	2021			2020		
	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés passifs nets	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés passifs nets
Plus-values en sursis d'imposition.....		4 407			5 324	
Ecart sur valeurs liquidatives des OPCVM.....		148			69	
Frais d'acquisition sur titres de participation.....	2 731					
Autres (C3S, honoraires CAC..)	1 168			191		
TOTAL	3 899	4 555	-656	191	5 393	-5 202

Note n° 30.3 - Ventilation du poste "Impôts sur les bénéfices"

	(en milliers d'euros)	
	2021*	2020*
Impôts exigibles (France + Etranger).....	-3 517	
Impôts différés.....	4 546	32
Réallocations des économies d'IS	-2 538	45 311
TOTAL	-1 509	45 343

* Les charges sont signées en "-" et les produits en "+".

Note n° 31 - COMBINAISON DES COMPTES

Les comptes de la société Covéa Coopérations sont inclus par la méthode de l'intégration globale dans les comptes combinés du groupe Covéa établis par la société :

SGAM Covéa (Société de Groupe D'Assurance Mutuelle)

86 rue Saint Lazare

75009 PARIS

Note n° 32 - AUTRES INFORMATIONS

La société n'emploie aucun salarié au 31 décembre 2021.

Mandataires Sociaux

Les rémunérations versées aux membres du conseil d'administration au titre de leurs mandats dans Covéa Coopérations représentent un montant global net de 74,4 K€ en 2021. Les membres des organes de direction ne perçoivent pas de rémunérations au titre de leurs mandats sociaux.

Pour extrait certifié conforme à l'original,



Corinne Coué,
Secrétaire de l'assemblée générale

Covéa Coopérations
Société Anonyme
au capital de 2 398 156 017Euros
Siège Social : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9
RCS Le Mans 439 881 137

**Extrait du PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 9 juin 2022**

Le 9 juin 2022, à 8H30, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Paris TIVOLI - 86-90 rue Saint-Lazare 75009 Paris – salle du conseil.

...

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que tous les actionnaires sont présents et qu'en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

...

M. Thierry DEREZ préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

MAAF Assurances et MMA IARD Assurances Mutuelles, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Mme Corinne COUE assure les fonctions de secrétaire.

L'assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

M.COURREGES, représentant le Cabinet PriceWaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, participe à la réunion.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires les documents suivants :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée reprenant les identités des représentants des actionnaires,
- les copies des lettres de convocation des actionnaires
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- le tableau des résultats financiers des derniers exercices,
- les rapports du commissaire aux comptes (rapport général sur les comptes annuels, rapport spécial sur les conventions réglementées, rapport établi à l'occasion de l'offre de paiement du dividende en actions),
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président déclare que le rapport du conseil d'administration, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration sur les comptes 2021 – Approbation des comptes – Quitus aux administrateurs – Affectation du résultat
2. Option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions et examen du rapport spécial du Commissaire aux comptes y afférent
3. Autorisation de proposer l'option du paiement d'acomptes sur dividende en numéraire ou en actions
4. Examen du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2021
5. Examen du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce
6. Mandats d'administrateurs et de censeurs
7. Rémunérations des administrateurs au titre de leur activité
8. Pouvoirs à donner
9. Vote des résolutions

...

...

1^{ère} Résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice desquels il résulte un bénéfice net d'un montant de 10 082 208,94 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels :

1. constate que le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 fait apparaître un bénéfice net comptable de 10 082 208,94 € et que le report à nouveau est créditeur de 1 130 995 286,10 € ; qu'en conséquence, le total distribuable s'établit à 1 141 077 495,04 €.
2. Décide, sur la proposition du conseil d'administration quant à l'affectation de ce résultat, de :
 - fixer le dividende pour l'exercice à 0,36 € par action pour un montant total de dividende de 50 784 480,36 €
 - affecter le solde, soit 1 090 293 014,68 €, au poste « report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} Résolution

L'assemblée générale prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

- exercice 2018 : 0,37 € par action pour un total de 50 866 614,69 €
- exercice 2019 : 0,36 € par action pour un total de 49 938 910,56 €
- exercice 2020 : 0,36 € par action pour un total de 50 368 593,96 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} Résolution

L'assemblée générale, constatant que le capital est entièrement libéré, et connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide de proposer à chaque actionnaire pour le dividende mis en distribution par la présente assemblée, soit 0,36 € par action, une option entre le paiement en numéraire ou en actions de la société.

Cette option portera sur la totalité du dividende mis en distribution, soit 0,36 € par action, et ne pourra faire l'objet que d'un exercice global.

Le prix d'émission des actions créées en paiement du dividende est fixé à 43,29 €, soit le prix fixé en divisant le montant des capitaux propres, tel qu'ils ont été approuvés au titre de la 1^{ère} résolution, par le nombre d'actions, diminué du montant net du dividende.

Les actions nouvelles auront les mêmes caractéristiques et conféreront les mêmes droits que les actions ayant donné droit au dividende, à l'exception de la date de jouissance fixée au 1^{er} janvier 2022.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 9 juin 2022 pour les actionnaires ne pouvant pas prétendre au paiement du dividende en actions.

Les actionnaires qui souhaitent opter pour le paiement d'un dividende en actions disposeront d'un délai d'un mois à compter de la présente assemblée pour en faire la demande auprès de la société.

En conséquence, tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option avant le 9 juillet 2022 ne pourra recevoir le dividende lui revenant qu'en espèces ; ledit règlement sera alors effectué à compter du 9 juillet 2022.

Des bulletins de souscription seront mis à la disposition des actionnaires.

Si le montant du dividende auquel il a droit ne correspondait pas à un nombre entier d'actions, chaque actionnaire pourra soit obtenir le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces, soit obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire à la date d'exercice de l'option.

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration pour effectuer toutes les opérations consécutives à l'exercice de l'option et l'augmentation de capital qui en résultera, notamment modifier corrélativement les statuts de la société et imputer, s'il le juge utile, les frais occasionnés par l'augmentation de capital sur la prime d'émission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} Résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion et constatant que le capital social de la société est entièrement libéré, décide, conformément à l'article 23 des statuts, en cas de distribution d'acomptes sur dividendes au titre de l'exercice en cours, de proposer une option entre le paiement en numéraire ou en actions de la société. Le prix d'émission des actions créées, en paiement d'acomptes sur dividendes, correspond au montant des capitaux propres divisé par le nombre d'actions.

Dans ce cadre, elle autorise le conseil d'administration à convoquer l'assemblée générale qui définira les modalités de l'acompte sur dividende.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} Résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par les dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ledit rapport en chacun de ses termes et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

...

10^{ème} Résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

...

Pour extrait certifié conforme à l'original,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Coué', with a long horizontal stroke extending to the right.

**Corinne Coué,
Secrétaire de l'assemblée générale**

COVEA COOPERATIONS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
COVEA COOPERATIONS
14, boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 Le Mans Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COVEA COOPERATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l’audit n°1 : Évaluation des provisions pour sinistres à payer Vie et Non-Vie

Risque identifié et principaux jugements

Les sociétés de réassurance doivent, selon le code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en principal qu’en accessoire y compris frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés, qu’ils aient été déclarés ou non à la date d’arrêté, et qu’elles supportent au titre de leurs acceptations en réassurance.

Les provisions pour sinistres à payer Vie et Non-Vie figurent au bilan de la Société au 31 décembre 2021 pour des montants respectivement de 1 447 et de 600 millions d’euros. Elles représentent un poste significatif du passif et l’appréciation de leur estimation impliquant un certain nombre d’hypothèses constitue un point clé de l’audit.

Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces provisions dont les principales modalités sont précisées dans la Note 6.1 de l’annexe aux comptes annuels :

- ✓ Les provisions figurant sur les comptes reçus des cédantes sont enregistrées.
- ✓ Par des méthodes statistiques de type triangles de développement complétés par des modèles permettant d’atteindre un quantile d’estimation.
- ✓ En déterminant des S/P à l’ultime en fonction des données de tarification et des déclarations des cédantes.

L’estimation des provisions pour sinistres comporte donc une part importante de jugement et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d’audit mises en œuvre.

Notre approche d’audit

Afin d’apprécier le caractère raisonnable et suffisant de l’estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, notre approche d’audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- ✓ Mise à jour de nos connaissances du dispositif de contrôle autour du traitement des données transmises par les cédantes.
- ✓ Appréciation de la pertinence des méthodes statistiques et du caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la société, ainsi que la conformité des hypothèses à celles prescrites par la réglementation.
- ✓ Appréciation de la fiabilité des états produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et test des données sources.
- ✓ Appréciation de la prise en compte des événements significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice.
- ✓ Réalisation d'une estimation indépendante des provisions de sinistres sur une sélection de branches et en particulier celles à déroulement long.
- ✓ Analyse de la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la Société.
- ✓ Appréciation de la permanence des méthodes permettant de générer la suffisance des provisions pour sinistres comptabilisées.

Point clé de l'audit n°2 : Estimation des comptes non reçus des cédantes

Risque identifié et principaux jugements

Covéa Coopérations a un portefeuille d'acceptations en réassurance internationale et un portefeuille d'acceptations en Santé - Prévoyance.

Comme indiqué dans la Note 6 de l'annexe aux comptes annuels, sur ces portefeuilles, les comptes non reçus des cédantes sont estimés (primes, sinistres et le résultat) pour l'ensemble des traités.

Cette estimation fait appel à un degré élevé de jugement, ainsi qu'à l'utilisation de données historiques et d'informations des souscripteurs, pour déterminer pour chaque traité les montants de primes et de sinistres qui seront rattachés à l'exercice.

Le degré élevé de jugement nécessaire à ces estimations nous ont conduits à considérer ces nouvelles modalités comme un point clé de l'audit. Nous avons également porté une attention particulière à l'estimation des comptes non reçus sur les traités souscrits avec SCOR Life Ireland et SCOR Global Life Reinsurance Ireland.

Notre approche d'audit

Pour répondre à ce risque, nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- ✓ Appréciation des méthodologies mises en œuvre et des hypothèses retenues pour estimer les comptes non reçus des cédantes.
- ✓ Analyse sur un échantillon de traités de la cohérence des prévisions effectuées par rapport aux informations obtenues par la Société auprès des cédantes.
- ✓ Test des contrôles existants et revue, conjointement avec notre équipe d'audit informatique, des états clés permettant de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité du déversement des données estimées saisies dans le système de gestion vers la comptabilité.

- ✓ Analyse des écarts entre les estimations réalisées au 31 décembre 2020 et les comptes reçus en 2021.
- ✓ Vérification des calculs d'inventaire et de la correcte comptabilisation des écritures liées à ces calculs.
- ✓ Appréciation de la méthodologie mise en œuvre pour estimer les flux acceptés au titre des traités avec SCOR Life Ireland et SCOR Global Life Reinsurance Ireland.

Point clé de l'audit n°3 : Valorisation des titres de participation non cotés

Risque identifié et principaux jugements

Votre société détient des actifs financiers non-côtés, constitués principalement de titres de participation, dont la valeur nette comptable à l'actif de votre bilan s'élève à 5 262 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Selon la réglementation comptable applicable au secteur de l'assurance, la valeur de ces actifs doit être évaluée à chaque clôture afin de vérifier l'absence de perte de valeur pouvant conduire à une dépréciation.

Ces actifs sont difficiles à valoriser en l'absence de valeur de marché, et leur évaluation fait donc appel au jugement professionnel pour les hypothèses utilisées.

La Note 3.2 de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation de ces titres de participations.

Le poids de ces titres de participation dans le Bilan de votre Société et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduit à la considérer comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable des évaluations retenues pour les titres de participation, et des éventuelles dépréciations qui pourraient en résulter, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- ✓ Appréciation des méthodologies retenues pour valoriser les titres.
- ✓ Appréciation de la pertinence des hypothèses utilisées pour ces valorisations par rapport aux pratiques de marché.
- ✓ Analyse de la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente.
- ✓ Vérification du calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société COVEA COOPERATIONS par votre assemblée générale du 24 octobre 2001.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 21^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de Covéa de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Gérard Courrèges

Covéa Coopérations Comptes annuels 2021



COOPÉRATIONS

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

Compte technique vie et non vie	4
Compte non technique	5

BILAN AU 31 DECEMBRE

Actif	6
Passif	7
Tableau des engagements	8

ANNEXE DES COMPTES DE L'EXERCICE

Faits caractéristiques de l'exercice	9
Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	11
Informations sur les principes, règles et méthodes comptables utilisés	11
Note n° 1 - Référentiel réglementaire	11
Note n° 2 - Actifs incorporels	12
Note n° 3 - Placements	12
Note n° 4 - Actifs corporels	17
Note n° 5 - Créances et dettes	17
Note n° 6 - Opérations techniques de réassurance	17
Note n° 7 - Provisions pour risques et charges	18
Note n° 8 - Affectation des charges par destination et par segment	18
Note n° 9 - Produits et charges des placements	19
Note n° 10 - Eléments fiscaux	20
Note n° 11 - Changement de méthode comptable	21

Informations sur les postes du bilan	22
Note n° 12 - Placements – mouvements de l'exercice	22
Note n° 13 - Etat récapitulatif des placements	23
Note n° 14 - Filiales et participations	24
Note n° 15 - Avoirs et Créances sur les entreprises liées et avec lien de participation	25
Note n° 16 - Echéances des créances et des dettes	26
Note n° 17 - Actifs et passifs en devises	27
Note n° 18 - Provisions pour risques et charges	28
Note n° 19 - Comptes de régularisation actif et passif	28
Note n° 20 - Variation des fonds propres	29
Note n° 21 - Engagements hors bilan	30
Note n° 22 - Instruments financiers à terme	31
 Informations sur les postes du compte de résultat	 32
Note n° 23 - Compte de résultat technique non vie par catégorie	33
Note n° 24 - Compte de résultat technique vie par catégorie	33
Note n° 25 - Frais de gestion – autres frais d'acquisition et d'administration	34
Note n° 26 - Ventilation des primes brutes par zones géographiques	35
Note n° 27 - Mouvements de portefeuille	35
Note n° 28 - Ventilation des produits et charges des placements	36
Note n° 29 - Détail du résultat exceptionnel	37
Note n° 30 - Eléments fiscaux	37
 Autres informations	 38
Note n° 31 - Combinaison	38
Note n° 32 - Autres informations	38

COMPTES DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE DE L'EXERCICE 2021

(en milliers d'euros)

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	2021	2020
Primes acquises	391 860	24 910	366 950	279 933
Primes	399 306	24 913	374 393	281 098
Variation des primes non acquises	-7 446	-3	-7 443	-1 165
Produits des placements alloués	13 401		13 401	28 926
Charges des sinistres	-381 179	-89 695	-291 484	-234 736
Prestations et frais payés	-249 460	-45 365	-204 095	-139 297
Charges des provisions pour sinistres	-131 719	-44 330	-87 389	-95 439
Frais d'acquisition et d'administration	-94 317	-6 590	-87 727	-68 221
Frais d'acquisition	-84 144		-84 144	-69 523
Frais d'administration	-10 173		-10 173	-6 982
Commissions reçues des réassureurs		-6 590	6 590	8 284
Autres charges techniques	-1 998		-1 998	-268
Variation de la provision pour égalisation	-470		-470	5
Résultat technique de l'assurance Non Vie	-72 703	-71 375	-1 328	5 639

COMPTES DE RESULTAT TECHNIQUE VIE DE L'EXERCICE 2021

(en milliers d'euros)

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	2021	2020
Primes	1 368 569	889	1 367 680	57 273
Produits des placements	8 008		8 008	8 749
Revenus des placements	6 149		6 149	7 091
Autres produits des placements	217		217	1 258
Profits provenant de la réalisation des placements	1 642		1 642	400
Autres produits techniques				
Charges des sinistres	-1 122 144	7 009	-1 129 153	-51 859
Prestations et frais payés	238 775		238 775	-24 651
Charges des provisions pour sinistres	-1 360 919	7 009	-1 367 928	-27 208
Charges des provisions d'assurance Vie et autres provisions techniques	-153 928		-153 928	-14 701
Provisions d'assurance Vie	-154 458		-154 458	-14 084
Autres provisions techniques	530		530	-617
Participations aux résultats	-21 652		-21 652	21
Frais d'acquisition et d'administration	-117 561	-215	-117 346	-9 305
Frais d'acquisition	-114 393		-114 393	-9 208
Frais d'administration	-3 168		-3 168	-344
Commissions reçues des réassureurs		-215	215	247
Charges des placements	-3 785		-3 785	-1 513
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-84		-84	-66
Autres charges des placements	-1 869		-1 869	-670
Pertes provenant de la réalisation de placements	-1 832		-1 832	-777
Autres charges techniques	-583		-583	-57
Produits des placements transférés				
Résultat technique de l'assurance Vie	-43 076	7 683	-50 759	-11 392

COMPTES DE RESULTAT NON TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2021

(en milliers d'euros)

	2021	2020
Résultat technique de l'assurance Non Vie	-1 328	5 639
Résultat technique de l'assurance Vie	-50 759	-11 392
Produits des placements	326 120	479 650
Revenus des placements	242 046	388 216
Autres produits des placements	9 793	69 378
Profits provenant de la réalisation des placements	74 281	22 056
Charges des placements	-228 019	-193 080
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-60 591	-113 281
Autres charges des placements	-84 545	-36 974
Pertes provenant de la réalisation des placements	-82 883	-42 825
Produits des placements transférés	-13 401	-28 927
Autres produits non techniques		41
Autres charges non techniques	-559	-311
Résultat exceptionnel	-20 463	-199
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	-20 463	-199
Participation des salariés	0	0
Impôts sur les bénéfices	-1 509	45 343
RESULTAT DE L'EXERCICE	10 082	296 764

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

(en milliers d'euros)

Actif	2021	2020
Actifs incorporels	19 620	19 620
Placements	6 182 367	6 799 361
Terrains et constructions	152	156
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	4 961 198	4 947 347
Autres placements	1 164 490	1 781 921
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	56 527	69 937
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	49 812	12 498
Provisions pour primes non acquises (non vie)	24	21
Provisions pour sinistres (non vie)	49 788	12 477
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes		
Provisions d'égalisation		
Autres provisions techniques		
Créances	70 286	68 772
Créances nées d'opérations de réassurance	68 841	20 297
Autres créances	1 445	48 475
Personnel		
Etat, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques	4	55
Débiteurs divers	1 441	48 420
Autres actifs	124 611	209 502
Actifs corporels d'exploitation	10 631	11 250
Comptes courants et caisse	113 980	198 252
Comptes de régularisation actif	2 755 550	174 970
Intérêts et loyers acquis non échus	1 550	5 985
Frais d'acquisition reportés	1 290 554	
Autres comptes de régularisation	1 463 446	168 985
Total de l'actif	9 202 246	7 284 723

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

(en milliers d'euros)

Passif	2021	2020
Capitaux propres	6 160 276	6 150 194
Capital social	2 398 156	2 378 517
Primes liées au capital social	2 312 258	2 281 528
Réserve légale	51 154	51 154
Autres réserves	257 631	257 631
Report à nouveau	1 130 995	884 600
Résultat de l'exercice	10 082	296 764
Passifs subordonnés		
Provisions techniques brutes	2 296 610	613 942
Provisions pour primes non acquises (non vie)	31 972	23 893
Provisions d'assurance vie	195 256	40 798
Provisions pour sinistres (vie)	1 447 081	86 159
Provisions pour sinistres (non vie)	599 695	462 078
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	21 652	
Provisions pour égalisation	954	1 014
Autres provisions techniques (vie)		
Autres provisions techniques (non vie)		
Provisions pour risques et charges	2 220	6 318
Dettes pour dépôts espèces reçus des rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	534	568
Autres dettes	502 694	486 656
Dettes nées d'opérations de réassurance	7 298	6 022
Dettes envers des établissements de crédit		
Autres dettes	495 396	480 634
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	452 555	452 555
Personnel		
Etat, organismes de Sécurité Sociale et autres collectivités publiques	2 919	565
Créanciers divers	39 922	27 514
Comptes de régularisation passif	239 912	27 045
Total du passif	9 202 246	7 284 723

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES 2021

(en milliers d'euros)

Engagements	2021	2020
Engagements reçus	19 147 027	6 453 174
Engagements donnés	11 506 966	180 579
Avals, cautions et garanties de crédits donnés	100 743	162 958
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	11 393 208	14 200
Autres engagements	13 015	3 421
Valeurs reçues en nantissement des rétrocessionnaires		

Annexe des comptes 2021

Covéa Coopérations est une société anonyme régie par le code des assurances dont le siège social est situé 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72000 Le Mans.

Par décision n° 2015-C-84 du 22 octobre 2015, publiée au Journal Officiel du 30 octobre 2015, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a délivré à Covéa Coopérations l'agrément l'autorisant à pratiquer des opérations de réassurance Non Vie et Vie mentionnées à l'article R.321-5-1 du code des assurances.

Par ailleurs, Covéa Coopérations détient, directement ou indirectement, les sociétés opérationnelles du Groupe Covéa.

Faits caractéristiques de l'exercice

Covid-19

La crise sanitaire de la Covid-19 qui s'est poursuivie en 2021 génère une charge nette de réassurance de 60 millions d'euros avant impôts pour l'exercice 2021, sur les acceptations en réassurance, résultant principalement du provisionnement d'un coût complémentaire au titre du risque de dérive aux Etats-Unis de la sinistralité en mortalité et d'une réévaluation des impacts des pertes d'exploitation.

Accord transactionnel SCOR

Le 10 juin 2021, Covéa et SCOR, souhaitant retrouver des relations apaisées, ont annoncé la signature d'un protocole d'accord transactionnel. Ce protocole, élaboré sous l'égide de l'ACPR et qui n'emporte aucune reconnaissance de responsabilité de part et d'autre, a pour objectif de créer les conditions pour un retour à des relations mutuellement bénéficiaires sur le long terme.

- Fin des actions judiciaires et réclamations :

SCOR et Covéa ont convenu d'un désistement immédiat, à l'égard de toutes personnes concernées, de toutes les actions judiciaires et réclamations en lien avec la proposition de rapprochement formulée par Covéa en 2018.

- Participation du groupe Covéa au capital de SCOR :

Covéa a consenti à SCOR une option d'achat des titres qu'elle détient à un prix d'exercice de 28 euros par action et pendant une durée de 5 ans. Covéa s'est engagé, pendant une durée de 7 ans, à ne pas acheter d'actions de SCOR et à renoncer à toute remise d'une offre relative à une prise de contrôle de SCOR.

Au 31 décembre 2021, la valeur des titres SCOR détenus par Covéa Coopérations dont le coût historique était supérieur à 28 euros a par conséquent été rapportée à ce montant.

- Indemnité transactionnelle :

Covéa a versé à SCOR une somme de 20 millions d'euros. Le montant est inscrit en résultat exceptionnel dans les comptes de Covéa Coopérations au 31 décembre 2021.

- Relations commerciales – souscription de traités de réassurance vie :

Covéa et SCOR ont signé le 30 juin 2021, avec effet au 1er janvier 2021, des traités de réassurance en quote-part par lesquels Covéa souscrit et SCOR cède 30% de tout le portefeuille d'affaires vie en cours détenu par les entités SCOR Life Ireland (SLI) et SCOR Global Life Reinsurance Ireland (SGLRI) au 31 décembre 2020.

Le prix dû, qui s'élève à 1 014 millions de dollars avant ajustement lié aux variations de taux d'intérêt et de taux de change entre le 31 décembre 2020 et la date de signature des contrats, est égal à la valeur de la BEL (Best Estimate Liability) correspondante au 31 décembre 2020, telle que certifiée par les commissaires aux comptes dans le reporting Solvabilité 2. Le paiement a été effectué le 1er juillet 2021.

La mise en place de ces traités s'est traduite au bilan de Covéa Coopérations par :

- la reconnaissance de frais d'acquisition reportés nets de 1 121 millions d'euros, en comptes de régularisation actifs et passifs ;
- une entrée de portefeuilles de 268 millions d'euros correspondant aux IBNR transférées à Covéa Coopérations à la date d'effet des traités, comptabilisée sous forme de provisions techniques.

Le montant net correspond à la conversion du prix de 1 014 millions de dollars au cours du 30 juin 2021, soit 853 millions d'euros.

Les flux acceptés de la période ont été comptabilisés et les provisions mathématiques estimées sur la base des données initiales connues à la conclusion des traités. Les travaux visant à mettre en œuvre les modalités cibles de fonctionnement se poursuivent, en collaboration avec SLI et SGLRI.

PartnerRe / Exor

Covéa a annoncé avoir conclu un protocole d'accord le 28 octobre 2021, puis un accord définitif le 16 décembre 2021, avec Exor portant sur l'acquisition de PartnerRe, acteur majeur de la réassurance avec un portefeuille de taille mondiale. Le prix dû par Covéa Coopérations à Exor s'élève à 9,15 milliards de dollars après ajustement pour prendre en compte le niveau des fonds propres consolidés de PartnerRe au 31 décembre 2021, conformément aux conditions de l'accord définitif. Sous réserve de l'obtention préalable des autorisations réglementaires, notamment prudentielles et de la concurrence, l'opération devrait être finalisée vers la mi-2022. La signature de cet accord n'a pas d'impact significatif sur le résultat du Groupe au 31 décembre 2021.

Cession GMF Financial Services

Le 2 septembre 2021, Covéa a conclu un accord visant à céder la société GMF Financial Services Corp., détenant le groupe CSE, basé en Californie, au groupe américain Porch. Sous réserve de l'obtention préalable des autorisations réglementaires, la date de closing est attendue en 2022.

Les comptes au 31 décembre 2021 intègrent une dotation aux provisions sur titres pour 27 millions d'euros, pour rapporter la valeur nette comptable des titres de l'entité au prix de cession.

Prolongement du partenariat Covéa – Banco BPM

Le 25 juin 2021, Covéa a conclu un accord visant à prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 son partenariat avec la banque italienne Banco BPM, au travers des joint-ventures Bipiemme Vita (détenue à 81% par Covéa Coopérations et à 19% par Banco BPM) et Bipiemme Assicurazioni (entièrement détenue par Bipiemme Vita). Banco BPM dispose d'une option d'achat jusqu'au 31 décembre 2023 portant sur la part détenue par Covéa Coopérations.

En l'absence d'exercice de cette option d'achat et si Banco BPM décidait de ne pas poursuivre le partenariat, Covéa Coopérations disposera à son tour d'une option de vente de sa part détenue, exerçable début 2024. En cas de non exercice des options précédentes, il est prévu la prolongation du partenariat entre Covéa Coopérations et Banco BPM jusqu'au 31 décembre 2028, date à laquelle des options d'achat pour Banco BPM et de vente pour Covéa Coopérations y mettront fin.

Evénements postérieurs à la clôture

Conflit ukrainien

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 constitue un événement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2021, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle. Les premières analyses de l'exposition de l'entité conduisent à un impact financier non significatif à date ; en particulier, les portefeuilles d'actifs financiers demeurent résiliants à ce stade.

Informations sur les principes et méthodes comptables

Dans cette annexe, les données chiffrées sont présentées pour les tableaux en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche et les commentaires en milliers d'euros (K€).

Note n° 1 : REFERENTIEL REGLEMENTAIRE

Depuis le 01 janvier 2015 les comptes de Covéa Coopérations sont établis et présentés conformément aux règles applicables aux sociétés d'assurance.

Au 31 décembre 2021 il s'agit des dispositions suivantes :

- ❑ Le code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II).
- ❑ Le Règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et opérations de nature spécifique, modifié par le règlement ANC n°2016-12 du 12 décembre 2016.

- Le Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015.

L'application de ces règles appelle néanmoins les compléments d'informations explicités dans la présente annexe. Il est fait référence aux articles concernés du code des assurances et des règlements concernés.

Note n° 2 : ACTIFS INCORPORELS

2.1. Actif incorporel affecté au poste placements dans les entreprises liées

L'actif incorporel présent dans les comptes au 31 décembre 2021 pour le montant de 24,5 millions d'euros est constitué du mali technique de fusion dégagé en 2015 lors de l'absorption de la société Le Mans Conseil par Covéa Coopérations ; ce mali technique correspond à des plus-values latentes (non comptabilisées et par conséquent non comprises dans l'actif net) sur les titres de participation détenus par Le Mans Conseil.

Le traitement comptable du mali technique de fusion constaté lors d'une fusion réalisée à la valeur comptable est défini par le règlement ANC n°2014-03 modifié par le règlement ANC n°2015-06 (articles 745-1 à -10).

Il correspond à l'écart négatif entre l'actif net comptable reçu par la société absorbante, à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée, et la valeur nette des titres de l'entité absorbée figurant à l'actif de l'entité absorbante.

A compter de l'entrée en vigueur du règlement ANC n°2015-06, le mali technique de fusion doit être affecté aux actifs apportés au prorata des plus-values latentes et comptabilisé dans des comptes spécifiques par catégorie d'actifs. Il est amorti ou déprécié selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auquel il est affecté.

Conformément aux dispositions de première application, les malis techniques antérieurs au 1er janvier 2016, jusque-là comptabilisés parmi les actifs incorporels, ont été réaffectés aux actifs sous-jacents sur la base de l'affectation extra comptable existante.

Ainsi, ce mali a été affecté à compter de l'exercice 2016 au poste « Placements dans les entreprises liées ».

2.2. Fonds de commerce d'assurance Non Vie

Il résulte de l'acquisition, le 06 octobre 2016, auprès de la société Assurances Mutuelles de France, du droit à renouvellement portant sur son portefeuille d'acceptations en réassurance.

Cette valeur de portefeuille est constitutive d'actifs incorporels identifiables enregistrés à leur coût d'acquisition.

Compte tenu de l'absence de limite juridique ou contractuelle à l'utilisation de ce portefeuille de réassurance acquis ainsi que de la capacité et l'intention de Covéa Coopérations de poursuivre son développement, elle est considérée comme ayant une durée d'utilisation non limitée, conformément aux dispositions du règlement ANC n°2015-06 (article 214-2).

Elle fera l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indices de perte de valeur, c'est-à-dire d'éléments significatifs intervenus sur le portefeuille.

Note n° 3 : PLACEMENTS (cf notes n° 12-13)

Les actifs de placement sont évalués à leur coût d'acquisition historique. Leur évaluation à la clôture de l'exercice dépend de leur nature et de la durée prévisionnelle de détention. Des dépréciations sont constatées lorsqu'il y a lieu de considérer qu'elles présentent un caractère durable ou que la solidité de la contrepartie est mise en cause de façon avérée.

3.1. Actifs immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition, augmentée du coût des travaux de construction et d'aménagement (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

Les frais d'acquisition sont portés en charges de l'exercice.

Le cas échéant, les charges financières liées au financement des immeubles ne sont pas incorporées au prix de revient des immeubles.

Conformément à la réglementation sur les actifs (règlements CRC n°2002-10 et CRC n°2004-06 abrogés et repris dans le règlement ANC n°2014-03, lui-même modifié par le règlement ANC n°2015-06), les immeubles ont été répartis en composants. Chaque élément ainsi défini est comptabilisé séparément à l'actif et fait l'objet d'un plan d'amortissement linéaire propre.

Conformément au règlement CRC n°2004-01 abrogé et repris dans le règlement ANC n°2014-03, sur les opérations de fusion, dans le cadre d'une fusion transcrite d'après les valeurs nettes comptables des éléments d'actifs transférés, les modalités de décomposition des immobilisations corporelles ainsi que les amortissements pratiqués par la société absorbée s'imposent à la société absorbante.

3.1.1. Répartition par composants

Sauf indication contraire donnée par l'architecte en cas de construction, par l'acte d'achat ou par une expertise récente de l'immeuble, la ventilation du prix de revient global de construction entre les composants est effectuée à partir des fourchettes proposées par la grille indicative de la France Assureurs.

La ventilation par composant et par catégorie d'immeubles se présente comme suit :

COMPOSANTS	Immeubles de bureaux et d'habitation antérieurs à 1945	Immeubles de bureaux et d'habitation postérieurs à 1945
Gros œuvre - Structure	43 % < > 50 %	43 % < > 50 %
Clos et couvert	11,5 % < > 15 %	10 % < > 20 %
Lots techniques	13,2 % < > 23,5 %	18,2 % < > 25 %
Second œuvre - Aménagement extérieur/intérieur	15 % < > 24,3 %	16,8 % < > 21 %

Afin de suivre au mieux les durées d'utilité réelles des travaux réalisés dans les immeubles, les sociétés du groupe Covéa ont mis en place, à compter du 01 janvier 2014, un nouveau composant intitulé « Réfection d'appartements » dont la durée d'amortissement est de 10 ans.

3.1.2. Durée d'amortissement des composants

Les durées d'amortissement appliquées sont comprises dans les fourchettes (en raison des différentes fusions) suivantes :

(Exprimé en nombre d'années)

Composants / Durées d'amortissement	Immeubles de bureaux et d'habitation antérieurs à 1945	Immeubles de bureaux et d'habitation postérieurs à 1945
Gros œuvre - Structure	100 < >120	80 < >100
Clos et couvert	35 < >40	30 < >40
Aménagement technique	25 < >27	25 < >27
Second œuvre-Aménagement intérieur/extérieur	15 < >23	15 < >23
Réfection d'appartements (immeubles d'habitation)	10	10

3.1.3. Valeurs de réalisation et dépréciation

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée sur la base de la valeur d'expertise quinquennale, ou entre deux expertises, de l'actualisation annuelle, selon les dispositions de l'article R.343-11 du code des assurances.

Les parts des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont évaluées sur la base de leur actif net réévalué, compte tenu de la valorisation de leur patrimoine immobilier qui s'appuie sur une évaluation interne ou externe.

Lorsqu'une moins-value latente est constatée, une dépréciation est calculée sur la base de la valeur vénale (valeur de réalisation telle qu'elle ressort de l'expertise obligatoire ou prix inscrit dans un éventuel compromis de vente).

3.2. Placements dans les entreprises liées ou avec un lien de participation

Entreprises liées : entreprises françaises ou étrangères remplissant les conditions prévues par les articles L.233-16 et L.233-18 du code de commerce ou par l'article L.345-1 du code des assurances pour être incluses par intégration globale dans l'ensemble combiné auquel appartient l'entreprise d'assurance en application des mêmes dispositions.

Entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation : entreprises autres que les entreprises liées, dans lesquelles l'entreprise d'assurance détient directement ou indirectement une participation au sens de l'article R.123-184 du code de commerce ; pour l'application de cette disposition sont présumés être des titres de participation les titres représentant au moins 10 % du capital.

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les frais engagés pour leur acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'acte) sont comptabilisés en charges.

A l'inventaire, les titres de participations non cotés sont évalués à leur valeur d'utilité pour l'entreprise, estimée par une évaluation économique et financière (actif net réévalué, valeur actuelle des flux financiers futurs ou expertise externe). Une dépréciation est constatée, si cette évaluation est inférieure au coût historique. Pour les titres cotés, leur valeur de réalisation correspond au dernier cours connu au jour de l'inventaire. Une provision est constituée en présence d'une dépréciation durable.

3.3. Autres placements

3.3.1. Autres placements (valeurs amortissables)

Les valeurs amortissables visées aux articles R.343-9 ou R.343-10 du code des assurances sont inscrites à leur prix d'achat hors intérêt couru. Si leur valeur de remboursement est différente de leur valeur d'achat, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres selon un calcul actuariel pour les obligations à taux fixe ou linéaire pour les obligations à taux variable, conformément aux dispositions de l'article 122-1 et suivants du règlement ANC n°2015-11.

Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies par l'article R.343-11 du code des assurances et correspond :

- ❑ pour les titres cotés, au dernier cours connu au jour de l'inventaire ;
- ❑ pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Le seul constat d'une moins-value latente par rapport à la valeur de réalisation n'est pas nécessairement la preuve d'une dépréciation. Le risque de dépréciation est analysé comme suit :

- ❑ pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R.343-9 du code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée ligne à ligne, s'il existe un risque de crédit avéré, conformément aux dispositions des articles 123-1 à -3 du règlement ANC n°2015-11. Constituent notamment des indications objectives de risque de crédit avéré :
 - le risque ou la survenance d'un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
 - une probabilité de procédure collective ou de restructuration financière de l'émetteur ;
 - la disparition d'un marché actif ;
 - associés à d'autres événements, les constats d'une dégradation significative de la notation de l'émetteur (passage en « spéculatif » ou notation équivalente) ou d'une moins-value latente significative dans un contexte de baisse de taux.
- ❑ pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R.343-10 du code des assurances, et conformément aux dispositions de l'article 123-7 du règlement ANC n°2015-11, les modalités de provisionnement ligne à ligne suivantes sont retenues :
 - si l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir le placement jusqu'à sa maturité, seul le risque de crédit avéré est provisionné ;
 - si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir le titre jusqu'à sa maturité, la provision est calculée en analysant l'ensemble des risques identifiés sur l'horizon de détention prévu, et ce selon les mêmes modalités que les autres placements relevant de l'article R.343-10 du code des assurances.

L'évaluation d'une dépréciation potentielle est définie comme la différence entre la valeur du placement (prix d'acquisition pied de coupon, diminué ou augmenté respectivement des amortissements de surcotes ou des produits de décotes et des intérêts courus, et incrémenté chaque année de l'effet de l'indexation sur l'inflation de la valeur de remboursement dans le cas des obligations indexées sur l'inflation) et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine. Si les flux de trésorerie ne peuvent être estimés de façon suffisamment fiable, ils sont calculés au taux d'intérêt effectif d'origine corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale du « spread ».

3.3.2. Autres placements (hors valeurs amortissables)

Les autres placements (hors valeurs amortissables) visés à l'article R.343-10 du code des assurances sont inscrits à leur prix d'achat hors intérêt couru.

Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies par l'article R.343-11 du code des assurances et correspond :

- ☐ pour les titres cotés, au dernier cours connu au jour de l'inventaire ;
- ☐ pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- ☐ pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Il est constitué une provision pour dépréciation, si la valeur de réalisation fait apparaître une moins-value latente à caractère durable.

Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable sont précisées par les articles 123-6 et suivants du règlement ANC n°2015-11.

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- ☐ il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- ☐ s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs ;
- ☐ il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur historique du placement.

Le critère de moins-value significative sur une longue période peut être généralement défini, pour les actions françaises et européennes, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils.

Au-delà de cette présomption, les titres présentant une moins-value latente significative ont fait l'objet d'un examen particulier. En présence d'une dépréciation, une provision a été constituée sur la base de la valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet, le cas échéant, d'une provision :

- ☐ sur la base de la valeur de marché au 31 décembre 2021 ;
- ☐ ou sur la base d'une valeur recouvrable à l'horizon envisagé.

La provision pour dépréciation est égale à l'écart entre le prix de revient et la valeur d'inventaire définie ci-dessus.

A la clôture des comptes, Covéa Coopérations n'a pas utilisé d'estimation de valeurs recouvrables pour déterminer la valeur d'inventaire des placements.

Font également partie de ces autres placements (hors valeurs amortissables, prêts et autres créances) :

- ☐ les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif, pour lesquelles l'entreprise a retenu l'option, prévue à l'article R.343-9 du code des assurances et à l'article 121-9 du règlement ANC n°2015-11, d'une comptabilisation selon les modalités de l'article R.343-10 du code des assurances ;
- ☐ les titres perpétuels « callable », qui sont classés par l'entreprise comme relevant de l'article R.343-10 du code des assurances.

3.4. Autres actifs de placements

Les prêts et les autres créances font l'objet de dépréciation spécifique en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

Note n° 4 : ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels d'exploitation sont composés uniquement du compte séquestre, versé en août 2020 auprès d'Exor dans le cadre du protocole d'accord « partenariat d'investissement ». Ils ont été enregistrés à leur valeur nominale et n'ont pas fait l'objet de dépréciation spécifique au 31 décembre 2021.

Note n° 5 : CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée sur les créances en cas de risque de défaillance de contrepartie.

Covéa Coopérations n'a pas constitué de telles provisions.

Conformément au règlement de l'ANC n° 2015.11, les emprunts comptabilisés à leur valeur nominale et les intérêts courus rattachés sont enregistrés en « Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus ».

Note n° 6 : OPERATIONS TECHNIQUES DE REASSURANCE

Covéa Coopérations réalise exclusivement des opérations d'acceptations et de rétrocessions en réassurance.

Conformément aux dispositions de l'article 152-1 du règlement ANC n°2015-11, le traitement comptable des opérations de réassurance acceptées respecte le principe de l'estimation des comptes manquants.

Ces comptes non reçus sont déterminés :

- ☐ de manière différenciée selon le type de traité (proportionnel / non proportionnel),
- ☐ en fonction de la typologie des risques et par exercice d'affectation,
- ☐ sur la base des informations reçues des cédantes en cours d'exercice ou lors des renouvellements et des statistiques internes.

6.1. Provisions pour sinistres à payer

6.1.1. Provision pour sinistres à payer dossier par dossier

Il convient de provisionner en fin d'exercice la masse des sinistres intervenus qui sont à la charge du réassureur, mais qui ne lui ont pas encore été débités.

Les provisions pour sinistres à payer sont enregistrées sur la base des informations communiquées par les cédantes, soit sur les décomptes de fin de période, soit directement sur les avis de sinistres dans le cas où les sinistres sont communiqués individuellement.

6.1.2. Provision pour sinistres à payer non connus Vie et Non Vie et pour évolution à l'ultime des sinistres connus

Outre les comptes reçus des cédantes et l'estimation des comptes non reçus estimés à l'ultime, Covéa Coopérations calcule des provisions pour sinistres à payer non connus à partir de méthodes statistiques de type S/P ultime, chain ladder, ...

6.2. Provisions pour primes non acquises

Les primes non acquises correspondent à la fraction des primes émises qui concerne l'exercice suivant ou les exercices ultérieurs, sur les contrats en cours.

Les provisions pour primes non acquises sont soit fournies directement par les cédantes, soit calculées sur la base des informations reçues des cédantes, en appliquant un taux sur les primes de l'exercice pour les traités concernés, selon les conditions contractuelles ou les pratiques du marché.

6.3. Provisions d'assurance vie

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par le réassureur et par les entreprises réassurées.

Dans le cas du calcul des provisions mathématiques des rentes, l'engagement de l'assureur repose sur le montant des rentes futures qui seront réglées au client.

6.4. Frais d'acquisition reportés

Sont comptabilisées, en euros, respectivement en frais d'acquisition reportés à l'actif et en compte de régularisation au passif les commissions d'acquisition payées à SLI et reçues de SGLRI, au titre des traités d'acceptations, qui sont amorties selon le rythme d'émergence future des marges telles que prévues à l'initialisation des traités.

Note n° 7 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions sont constatées en cas de risque potentiel encouru par la société et comprennent également les impôts différés passifs.

Note n° 8 : AFFECTATION DES CHARGES PAR DESTINATION ET PAR SEGMENT

Les charges d'exploitation sont enregistrées par nature puis déversées par destination selon les méthodes comptables suivantes :

- ☐ affectation directe à un compte de destination pour les charges directement affectables, de manière univoque
- ☐ affectation des charges par nature aux centres de coûts concernés auxquels se déversent sur les destinations selon des clés au plus proche de l'activité. Les coûts de l'activité réassurance sont affectés à la destination frais d'acquisition et frais d'administration

- ❑ les charges qui ne peuvent être ainsi réaffectées sont transcrites dans la destination « Autres charges techniques » (Direction Générale, Comptabilité, Contrôle de gestion...)
- ❑ les charges ainsi obtenues par destination sont ensuite réparties selon une clé chiffre d'affaires par segment de marché, l'activité holding étant considérée comme un segment

Les commissions comprises dans les traités de réassurance acceptation sont affectées directement à la destination « Acquisition ».

Note n° 9 : PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

- ❑ Les revenus des placements comprennent les revenus des placements immobiliers, et les revenus des placements financiers (dividendes, coupons).
 - ❑ Les autres produits des placements intègrent les reprises des dépréciations des placements et les produits des différences de prix de remboursement des valeurs amortissables (décotes).
 - ❑ Les frais par destination internes et externes de gestion des placements correspondent au coût de la gestion du service financier.
 - ❑ Les autres charges de placement intègrent les dotations aux provisions pour dépréciation des placements et les amortissements des différences de prix de remboursement des valeurs amortissables (surcotes).
-
- ❑ Les plus- et moins-values de cessions de titres sont enregistrés au compte de résultat de l'année de cession. Pour la détermination des plus- et moins-values de cessions, la règle appliquée est la méthode du FIFO.
 - ❑ Conformément aux dispositions des articles 240-1 à 244-3 du règlement ANC n°2015-11, le traitement comptable des opérations libellées en devises étrangères respectent les principes suivants :
 - à l'inventaire, les comptes en devises sont convertis en euros au cours de change au comptant à la date de clôture des comptes ou à la date antérieure la plus proche,
 - les différences de conversion sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat financier de change,
 - les différences de conversion sur les positions de change structurelles sont constatées au bilan. Par exception à ce principe, les opérations portant sur des titres de participations peuvent être considérées comme des opérations en euros. Covéa Coopérations a opté pour cette dérogation.

Allocation des produits financiers

Covéa Coopérations entreprise de réassurance ayant reçu l'agrément pour pratiquer des opérations Non Vie et Vie (société mixte), les produits et charges de placements sont enregistrés dans le compte de résultat technique Vie, à l'exception des charges financières directement affectables à l'activité de holding et classées en non technique. La quote-part de ces produits nets relative aux fonds propres et au compte de résultat technique Non Vie, fait l'objet d'un transfert du compte technique vers le compte non technique.

En dernier lieu, la quote-part relative au compte de résultat technique Non Vie est allouée au résultat technique Non Vie.

Instruments financiers à terme

Les règles de comptabilisation des instruments financiers à terme applicables aux entreprises d'assurance sont définies par le règlement CRC n° 2002-09 du 12 décembre 2002 et par le règlement CRC n°2007-09 du 14 décembre 2007 pour les instruments financiers à terme de devises.

Les instruments financiers à terme sont comptabilisés en engagements hors bilan donnés ou reçus pour leur montant notionnel. Leur traitement comptable au bilan et au compte de résultat dépend de la nature de la stratégie de couverture.

Covéa Coopérations détient au 31/12/2021 des instruments financiers à terme dans le cadre d'une stratégie d'investissement, qui a pour objectif de fixer la valeur d'un investissement prévu. Au cours de la vie de l'instrument financier à terme, les primes, appels de marge et flux intermédiaires sont enregistrés en contrepartie d'un compte de régularisation actif ou passif, sans impact en compte de résultat. Au dénouement de la stratégie, les pertes ou profits réalisés sur l'instrument financier à terme font partie intégrante du prix d'achat ou du prix de vente.

Concernant les instruments financiers à terme de devises, les engagements hors bilan en devises sont réévalués au cours de change à la date de clôture. Les différences de change correspondantes sont enregistrées au bilan en écarts de conversion en contrepartie d'un compte de régularisation. Lorsque l'instrument financier à terme entre dans le cadre d'une stratégie d'investissement, les écarts de conversion sont maintenus au bilan jusqu'à la date de l'investissement.

Les différences d'intérêts relatifs aux opérations de change à terme, ou reports / déports, sont enregistrées de manière échelonnée parmi les charges ou produits d'intérêts sur la durée effective de l'opération couverte.

Note n° 10 : ELEMENTS FISCAUX

10.1. Impôts sur les bénéfices (cf note n° 30-1)

La SGAM Covéa a opté, depuis le 1er janvier 2008, pour le régime de groupe fiscal prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts.

Le groupe fiscal comprend :

- ☐ la SGAM Covéa, société mère intégrante, en qualité de société combinante des comptes du groupe Covéa ;
- ☐ tous les organismes sans capital liés par un lien de combinaison à l'entité combinante, qui sont membres du périmètre de combinaison comptable et imposables à l'impôt sur les sociétés de droit commun ;
- ☐ les sociétés de capitaux détenues à hauteur d'au moins 95%, directement ou indirectement, par la SGAM ou les organismes sans capital précités, qui sont imposables à l'impôt sur les sociétés de droit commun et qui ont donné leur accord pour faire partie du groupe fiscal.

Covéa Coopérations fait partie du groupe fiscal dont la SGAM Covéa est la société mère intégrante.

Les termes de la convention régissant les relations des membres du groupe fiscal ont prévu le principe d'une réallocation totale des économies d'impôt sur les sociétés générées par le mécanisme d'intégration fiscale entre la SGAM Covéa et filles. La réallocation est plafonnée en fonction de l'économie globale effectivement réalisée par la SGAM Covéa.

Par ailleurs, chaque fille constate, au titre de chaque exercice, d'une part sa charge d'impôt brute calculée à partir de son résultat fiscal, déterminé comme si elle était imposée séparément, d'autre part les réallocations fiscales à recevoir ou à reverser selon les résultats de l'intégration fiscale calculés par la SGAM Covéa.

10.2. Impôts différés (cf note n° 30-2)

Covéa Coopérations applique la méthode de l'impôt différé dans ses comptes individuels.

Les impôts différés sont calculés, selon une approche bilancielle, sur la base des différences temporaires résultant des divergences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales, en utilisant les règles fiscales et taux d'impôt en vigueur à la clôture et qui seront applicables lorsque les différences temporaires se réaliseront.

Les actifs d'impôts différés liés aux déficits fiscaux reportables, non réalloués par le biais de la convention d'intégration fiscale SGAM Covéa, ne sont pris en compte que lorsqu'il est prévu des bénéfices imposables futurs suffisamment importants pour permettre de couvrir l'imposition différée.

À chaque clôture d'exercice, il est procédé à la compensation des actifs et passifs d'impôts différés. La charge ou produit net en résultant est enregistré dans les comptes d'impôt sur les bénéfices.

Au bilan à l'actif l'impôt différé est enregistré dans un compte de créance envers l'Etat, ou au passif dans un compte de provision pour provision pour risques et charges.

Le stock d'impôts différés passifs au 31/12/2021 est de 0.7 M€.

Note n° 11 : CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice 2021.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

Note n° 12 - PLACEMENTS - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2021

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Montant brut de début d'exercice	Acquisitions augmentations dans l'exercice	Transferts dans l'exercice	Ecart de change	Cessions diminutions dans l'exercice	Montant brut en fin d'exercice
Placements immobiliers	244					244
Placements dans les entreprises liées	5 024 660	44 949			-3 500	5 066 109
Placements dans les ent. avec lien de participation	76 306					76 306
Placements dans les autres entreprises	1 781 921	1 036 579			-1 610 728	1 207 771
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	69 937				-13 410	56 527
TOTAL	6 953 068	1 081 528			-1 627 638	6 406 957

Amortissements et dépréciations (en milliers d'euros)	Amortissements et dépréciations de début d'exercice	Dotations de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Reprises amortissements et dépréciations de l'exercice	Amortissements et dépréciations en fin d'exercice
Placements immobiliers	-88	-4			-92
Placements dans les entreprises liées	-150 264	-34 467		9 880	-174 851
Placements dans les ent. avec lien de participation	-3 355	-3 011			-6 366
Placements dans les autres entreprises		-43 281			-43 281
TOTAL	-153 707	-80 763		9 880	-224 590

Valeurs nettes en fin d'exercice (en milliers d'euros)	Montant brut en fin d'exercice	Amortissements et dépréciations en fin d'exercice	Montant net en fin d'exercice
Placements immobiliers	244	-92	152
Placements dans les entreprises liées	5 066 109	-174 851	4 891 258
Placements dans les ent. avec lien de participation	76 306	-6 366	69 940
Placements dans les autres entreprises	1 207 771	-43 281	1 164 490
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	56 527		56 527
TOTAL	6 406 957	-224 590	6 182 367

Note n° 13 - ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2021

Nature des placements (en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	244	152	930
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que parts d'OPCVM	5 519 957	5 295 459	20 699 105
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4.)			
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	79 111	79 111	78 647
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	478 023	473 106	470 336
6. Prêts hypothécaires			
7. Autres prêts et effets assimilés	2 122	2 122	2 122
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	85 741	85 503	85 898
9. Dépôts et cautionnements en espèce et autres placements (Dépôts autres que 8.)	240 010	240 010	240 010
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
11. Autres instruments financiers à terme			
12. TOTAL des rubriques 1 à 11	6 405 207	6 175 463	21 577 049
dont :	6 405 207	6 175 463	21 577 049
i placements évalués selon l'article R. 343-9 et instruments financiers à terme rattachés	464 786	459 632	457 029
ii placements évalués selon l'article R. 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	5 940 421	5 715 831	21 120 020
iii placements évalués selon l'article R. 343-13 et instruments financiers à terme rattachés			
iv placements évalués selon l'article R. 343-11 du code des assurances			
v autres instruments financiers à terme			
DIFFERENCES SUR LES PRIX DE REMBOURSEMENT D'OBLIGATIONS A PERCEVOIR		-286	
AMORTISSEMENTS DES DIFFERENCES SUR LES PRIX DE REMBOURSEMENT		5 440	
Actions et parts sociales correspondantes à la quote-part du capital souscrit non appelé		1 750	
PLACEMENTS FIGURANT A L'ACTIF		6 182 367	

Les placements en portefeuille au 31 décembre 2021 se répartissent entre titres cotés et non cotés, comme suit :

Nature des placements (en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Total des placements cotés	961 708	913 272	903 789
Total des placements non cotés	5 443 500	5 262 191	20 673 260
Total des placements	6 405 207	6 175 463	21 577 049

Note n° 14 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Note n° 14.1 - TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avais donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés sur les filiales et les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à publication										
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
AME LIFE LUX SA - Luxembourg	32 000	4 170	100,00%	34 913	0			30 606	-5 230	
COVEA FINANCE - Paris 8e	24 901	38 385	100,00%	264 738	264 738			132 247	31 039	17 549
COVEA LUX - Paris 8e	30 000	13	100,00%	31 270	31 270			46 803	22 336	
COVEA Protection Juridique - Le Mans	88 077	246 084	100,00%	111 046	111 046			270 315	39 639	28 959
GMF ASSURANCES - Levallois Perret	181 385	1 684 724	100,00%	467 042	467 042			1 853 975	100 525	59 517
GMF FINANCIAL SERV - Walnut Creek (USA)	0	61 367	100,00%	129 144	38 278				-59	
MAAF ASSURANCES SA - Chauray	160 000	2 677 681	100,00%	592 164	592 164			2 720 812	365 202	52 642
MAAF VIE - Le Mans	70 103	766 005	100,00%	291 007	291 007			798 329	66 866	28 959
MMA HOLDING UK PLC - READING (UK)	124 000	201 609	100,00%	212 658	212 658				-298	
MMA IARD SA - Le Mans	537 052	1 808 843	100,00%	1 015 485	1 015 485			5 160 912	32 246	
MMA VIE SA - Le Mans	144 387	1 432 332	100,00%	651 067	651 067			1 453 225	94 491	19 254
FIDELIA Assistance - Saint Cloud	21 594	155 032	99,98%	80 217	80 217			470 424	15 232	
BIPIEMME VITA SPA - Milan (Italie)	179 125	136 393	81,00%	246 838	246 838			883 064	39 317	13 058
ASSURLAND - Paris 11e	54	4 146	64,72%	46 791	5 634			8 210	-22	
GMF VIE - Ermont	189 209	1 399 089	60,01%	665 598	665 598			1 134 400	94 579	11 289
SAUVEGARDE (LA) - Levallois Perret	38 313	145 542	50,04%	111 423	111 423			139 125	10 781	
BPCE IARD - Chauray	50 000	75 718	50,00%	87 935	87 935			502 814	10 973	2 369
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
CARMA - Evry	23 270	93 980	49,99%	42 103	42 103			181 440	2 663	
PROTEC BTP - Paris 15e	28 140	24 565	35,00%	27 015	21 520			63 290	2 044	581

B. Renseignements généraux sur autres filiales ou participations

1. Filiales non reprises au § A.										
a. Filiales françaises (ensemble)										
SCI										
Participations										
					24 651	16 737	170			4 142
b. Filiales étrangères (ensemble)										
SCI										
Participations										
2. Participations non reprises au § A.										
a. Filiales françaises (ensemble)										
SCI										
Participations										
					4 514	4 514				
b. Filiales étrangères (ensemble)										
SCI										
Participations										

Note n° 14.2 - ENTREPRISES DONT COVEA COOPERATIONS EST INDEFINIMENT RESPONSABLE

Vom	Siège
Groupements d'Intérêt Economique	
GIE COVEA IMMOBILIER SUPPORT	86-90 rue Saint Lazare - 75009 PARIS

Note n° 15 - AVOIRS ET CREANCES SUR LES ENTREPRISES LIEES ET AVEC LIEN DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)

	2021		2020	
	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Total	
ACTIF				
Actions et autres titres à revenu variable	4 889 136	69 940	4 959 076	4 945 435
Prêts et avances	2 122	-	2 122	1 912
Autres placements	-	-	-	-
Créances pour dépôts espèces chez les cédants	-	-	-	-
Créances sur opérations de réassurance	(1) 36 896	-	36 896	114
Débiteurs divers	1 100	-	1 100	(2) 47 222
TOTAL	4 929 254	69 940	4 999 194	4 994 683
PASSIF				
Emprunts et intérêts courus	-	-	-	-
Dettes pour dépôts espèces reçus des récessionnaires	-	-	-	-
Dettes sur opérations de réassurance	-	-	-	454
Autres dettes	(3) 478 145	-	478 145	477 724
TOTAL	478 145	-	478 145	478 178

(1) Dont traité de réassurance stop loss avec Covéa Lux pour 35 374 K€ sur les acceptations internationales.

(2) En 2020, le poste débiteurs divers comprenait le compte courant intégration fiscale pour 46 128 K€.

(3) Le poste "Autres dettes" comprend :

- ↳ 3 emprunts du 19 avril 2016 reconduit de 24 mois en 2018 et de 10 ans en 2020 auprès des mutuelles détentrices :
 - ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE..... 150 000 K€
 - LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES..... 100 000 K€
 - MAAF ASSURANCES..... 200 000 K€

↳ le compte courant intégration fiscale avec Covéa SGAM pour 5 484 K€.

↳ les comptes courants intragroupes MMA IARD SA : 5 724 K€, MMA IARD AM : 5 477 K€ et Covéa D : 3 882 K€

↳ la part du capital souscrit non appelé de la société APPENIN pour 1 750 K€.

Note n° 16 - ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

(en milliers d'euros)

	2021			TOTAL	2020
	Durée résiduelle				
	Jusqu'à un an	De plus d'un an à moins de cinq ans	Plus de cinq ans		
CREANCES					
Créances nées d'opérations de réassurance	(1) 68 841			68 841	20 298
Etat, organismes de Sécurité Sociale	4			4	55
Débiteurs divers	1 441			1 441	48 419
. Compte courant Intégration fiscale Covéa SGAM	-			-	46 128
. Comptes courants avances de trésorerie	170			170	-
. Comptes courants Groupe	1 100			1 100	1 094
. Autres débiteurs divers	6			6	28
. Produits à recevoir	165			165	1 169
TOTAL	70 286	-	-	70 286	68 772
AUTRES DETTES					
Dettes nées d'opérations de réassurance	7 298			7 298	6 022
Dettes envers des établissements de crédit				-	-
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	2 555		(2) 450 000	452 555	452 555
Etat, organismes de Sécurité Sociale	(3) 2 919			2 919	564
Créanciers divers	38 172	1 750		39 922	27 514
. Compte courant Intégration fiscale Covéa SGAM	5 484			5 484	-
. Comptes courants Groupe	18 719			18 719	19 932
. Fournisseurs	13 939			13 939	2 294
. Charges à payer	30			30	38
. Autres créditeurs divers		(4) 1 750		1 750	5 250
TOTAL	50 944	1 750	450 000	502 694	486 655

(1) Dont le traité de réassurance stop loss avec Covéa Lux pour 35 374 K€, traités avec La Luxembourgeoise pour 2 215 K€ et HISCOX Insurance pour 2 909 K€ sur les acceptations internationales.

(2) cf note n° 15 sur les 3 emprunts du 19 avril 2016.

(3) Dont provision de la Contribution Sociale de Solidarité 2021 pour 2 758 K€.

(4) Part du Capital souscrit non appelé de la société APPENIN.

Note n° 17 - ACTIFS ET PASSIFS EN DEVISES - RESULTAT DE CHANGE

(en milliers d 'euros)	2021			2020		
	Actifs en devises	Passifs en devises	Résultat de change (+ produit, - perte)	Actifs en devises	Passifs en devises	Résultat de change (+ produit, - perte)
		(1)	(2)		(1)	(2)
Euro et monnaies zone euro (EUR)	7 819 633	1 307 255		7 185 483	969 396	
Couronne danoise (DKK)	1 880	6 701	-1	3 356	4 013	-7
Couronne suédoise (SEK)	1 137	4 971	90	1 917	6 185	-139
Livre britannique (GBP)	29 204	80 247	-3 033	36 331	70 403	2 297
Franc suisse (CHF)	4 271	34 835	-663	5 891	16 846	-4
Dollar américain (USD)	1 305 856	1 534 570	-8 386	16 274	11 361	-411
Dollar canadien (CAD)	10 927	7 604	164	9 950	6 966	-63
Yen (JPY)	1 463	3 926	24	1 528	2 832	82
Autres monnaies	27 875	61 860	2 609	23 993	46 527	3 914
TOTAL	9 202 246	3 041 969	-9 197	7 284 723	1 134 529	5 669

(1) Total passif bilan hors Fonds Propres

(2) Voir note n° 9

Note n° 18 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)

	Soldes au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Soldes au 31/12/2021
Provisions pour risques	1 116	470	22	1 564
Compte courant	1 094	6		1 100
Garantie de passif		464		464
Contentieux fiscaux	22		22	0
Provisions pour impôts	5 202		4 546	656
Impôts différés	5 202		(1 4 546)	656
TOTAL	6 318	470	4 568	2 220

(1) Voir note n° 30.2 Fiscalité différée

Note n° 19 - COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)

Actif	2021	2020
Intérêts courus sur :		
Prêts et avances en compte courant	46	46
Comptes à terme et Dépôts à terme	290	448
Autres obligations	299	817
Obligations cotées R343-9	606	4 438
Valeurs déposées chez les cédantes	293	207
Bons à Moyen Terme Négociable et Comptes bancaires	16	29
Autres :		
Frais d'acquisition reportés (1)	1 290 554	
Différences sur prix de remboursement d'obligations à percevoir	286	315
Ecart de conversion actif sur IFT (2)	53 819	
Estimations des comptes à recevoir des cédantes (3)	1 408 416	167 523
Divers	925	1 147
TOTAL	2 755 550	174 970

(en milliers d'euros)

Passif	2021	2020
Frais d'acquisition reportés (4)	170 130	
Amortissements des différences sur prix de remboursement d'obligations à percevoir	5 440	17 323
Estimations des comptes à recevoir des cédantes	6 500	8 161
Ecart de conversion passif sur IFT et report (2)	55 408	
Autres comptes de régularisation Passif	2 434	1 561
TOTAL	239 912	27 045

(1) Incluant les acceptations SLI

(2) voir note 22

(3) Incluant les acceptations SLI / SGLRI

(4) Incluant les acceptations SGLRI

Note n° 20 - VARIATION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)

	Situation au 31/12/20	Affectation du résultat 2020	Augmentation de capital (dividende en actions)	Résultat 2021	Situation au 31/12/21
Capital Social	2 378 517		19 639		2 398 156
Prime d'émission	2 248 963		30 729		2 279 692
Prime d'apports	32 566				32 566
Réserve légale	51 154				51 154
Réserve Spéciale de réduction de capital	33 843				33 843
Autres réserves	223 788				223 788
Report à nouveau	884 600	246 395			1 130 995
Résultat de l'exercice	296 764	-296 764		10 082	10 082
SITUATION NETTE	6 150 195	-50 369	50 368	10 082	6 160 276

L'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2021 a offert aux actionnaires la possibilité de percevoir le paiement du dividende 2020 représentant un total de 50 368 K€ en numéraire ou en actions. Les six actionnaires ont opté pour le paiement en actions. Conformément aux modalités arrêtées par l'assemblée générale, ont été créées 1 155 240 actions nouvelles d'une valeur nominale de 17 € assorties d'une prime d'émission d'un montant total de 30 729 K€.

Le capital social a ainsi été augmenté de 19 639 080 euros pour le porter de 2 378 516 937 euros à 2 398 156 017 euros. Le Conseil d'administration du 24 juin 2021 a constaté la réalisation de ce paiement du dividende en actions, l'émission des actions nouvelles et l'augmentation de capital y afférant.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31/12/2021, le capital social d'un montant de 2 398 156 K€ est composé de 141 068 001 actions d'une valeur nominale de 17 € chacune détenues de la façon suivante :

Associés	Répartition du capital social	% de détention des parts
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE	20 504 551 actions	14,54%
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES	26 518 116 actions	18,80%
MAAF ASSURANCES	46 778 967 actions	33,16%
MAAF SANTE	243 700 actions	0,17%
MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES	30 369 525 actions	21,53%
MMA VIE ASSURANCES MUTUELLES	16 653 142 actions	11,80%
TOTAL	141 068 001 actions	100,00%

Note n° 21 - TABLEAU DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'euros)

	2021			2020	
	Montant des engagements à l'égard des entreprises liées	Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Montants des engagements à l'égard des autres entreprises	Total	Total
Engagements reçus	7 700 000	0	11 447 027	19 147 027	6 453 174
Créances assorties de garantie					
Autres engagements (1)	7 700 000			7 700 000	6 450 000
Engagements de garantie			(1) 11 447 027	11 447 027	3 174
Engagements donnés	13 015	0	11 493 951	11 506 966	180 579
Avals, cautions et garantie de crédit donnés			(2) 100 743	100 743	162 958
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus			(1) 11 393 208	11 393 208	14 200
Autres engagements (3)	13 015			13 015	3 421

(1) - Le projet d'acquisition de PartnerRe se traduit par plusieurs engagements hors bilan, dont :

- L'engagement donné de payer 9 150 000 de K\$, soit 7 892 286 K€, et l'engagement reçu représentant les titres correspondant à l'exécution de l'acquisition ;
- L'engagement réciproque de livrer des euros pour 3 301 294 K€ et de recevoir des dollars pour l'équivalent de 3 355 112 K€, au cours de clôture, dans le cadre de la couverture de change mise en place ;
- L'engagement d'acquisition dans un véhicule ayant pour actif sous-jacent les activités de réassurance du groupe PartnerRe pour 99 815 K€ et l'engagement de cession de ces mêmes titres auprès de Exor ;
- Les engagements de prêts consentis par les entités du groupe Covéa à Covéa Coopérations, pour 7 700 000 K€, dont 1 250 000 K€ mis en place en 2021.

(en K euros)

	Convention en date du 19 avril 2016	Convention en date du 18 mars 2019	Convention en date du 16 décembre 2021
MAAF Assurance	200 000	650 000	170 000
Assurance Mutuelle de France	150 000		
GMF	100 000	250 000	80 000
GMF Vie		1 800 000	300 000
MAAF Vie		900 000	140 000
MMA IARD SA		800 000	280 000
MMA Vie SA		1 600 000	280 000
TOTAL	450 000	6 000 000	1 250 000

Aucun montant n'a été appelé au 31 décembre 2021.

(2) - Divers engagements sur les activités immobilières : 100 743 K€.

(3) - Dans le cadre des projets d'investissements immobiliers Rousseau/Safran/Gentilly/Trideca, des lettres d'intention ont été émises par Covéa Coopérations au profit des banques pour garantir la trésorerie des SCI Batipart Malakoff et SCI BIV malakoff (13 015 K€).

Autres engagements

Renouvellement tous les ans par tacite reconduction des deux garanties parentales au profit de Covéa Insurance et Covéa Life Ltd par lesquelles Covéa Coopérations se porte garante de la bonne exécution des obligations résultant des opérations d'assurance conclues par ses filiales.

La signature de l'accord de prolongement du partenariat avec Banco BPM entraîne la disparition de la clause d'earn-out.

Note n° 22 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Covéa Coopérations a mis en place en fin d'exercice 2021 une stratégie d'investissement, dans le cadre d'une opération d'anticipation de placement. L'objectif est de couvrir une partie du prix d'acquisition de PartnerRe à hauteur de 3 800 000 K\$ contre le risque de change.

Les instruments de couverture sont des contrats de change à terme ferme, de gré à gré, avec une contingence à l'exécution de l'acquisition.

Au 31 décembre 2021, sont reconnus en hors bilan un engagement donné de livrer des euros pour 3 301 294 K€, compte tenu du cours à terme estimé, et un engagement reçu de percevoir des dollars pour 3 800 000 K\$, soit 3 355 112 K€ au cours de change de clôture.

L'écart de conversion sur les dérivés est constaté en contrepartie d'un compte de régularisation, sans impact en ~~compte de résultat. Le différentiel entre le cours au comptant et le cours à terme (report / déport) est comptabilisé~~ prorata temporis en résultat financier pour 1 589 K€ dans les comptes au 31 décembre 2021.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

NOTE N° 23 - COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE

(en milliers d'euros)

Covéa Coopérations	ACCEPTATIONS NON VIE
1. Primes Acquises	391 860
1a. Primes	399 306
1b. Variation des Primes Non Acquises	-7 446
2. Charge des prestations	381 649
2a. Prestations et Frais payés	249 460
2b. Charge des provisions pour prestations et diverses	132 189
SOLDE DE SOUSCRIPTION	10 211
5. Frais Acquisition	84 144
6. Autres Charges de gestion nettes	12 172
CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	96 315
7. Produits des placements	13 401
8. Participation aux résultats	
SOLDE FINANCIER	13 401
9. Part Réass. dans Primes Acquises	24 909
10. Part Réass. dans Prestations payées	45 365
11. Part Réass. dans Charge des provisions	44 330
12. Part Réass. dans Participations aux Rés.	
13. Commissions reçues des réassureurs	6 590
SOLDE DE REASSURANCE	71 376
RESULTAT TECHNIQUE	-1 328
Hors compte	
14. Provision pour Primes non Acquises (Clôture)	34 072
15. Provision pour Primes non Acquises (Ouverture)	24 526
16. Provision pour Sinistres à payer (Clôture)	599 695
17. Provision pour Sinistres à payer (Ouverture)	467 976
18. Autres provisions techniques (Clôture)	483
19. Autres provisions techniques (Ouverture)	13

NOTE N° 24 - COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE

(en milliers d'euros)

Covéa Coopérations	ACCEPTATIONS VIE
Primes	1 368 569
Charges de Prestations	1 122 144
Charges des Provisions Vie et Autres	153 928
Ajustements ACAV	
Solde de Souscription	92 496
Frais d'Acquisitions	114 393
Autres charges gestion nettes	3 751
Charges d'acquisition et frais gestion nettes	118 144
Produit Net des Placements	4 223
Participation aux Résultats	21 652
Solde Financier	-17 428
Primes cédées	889
Part des réassureurs dans les charges des prestations	-7 009
Part des réassureurs dans les charges des provisions assurance-vie et autres provisions techniques	
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	
Commissions reçues des réassureurs	215
Solde de Réassurance	-7 683
RESULTAT TECHNIQUE	-50 759
Montant des rachats	
Intérêts technique bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	1 664 460
Provisions techniques brutes à l'ouverture	127 960

Note n° 25 - FRAIS DE GESTION & FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION

a - Frais de gestion

(en milliers d'euros)

	2021	2020
Charges par nature		
Charges Externes	-160	-638
Autres Charges Externes	66 373	118 573
Impôts, Taxes et Versements assimilés	2 959	709
Charges des administrateurs	18	0
Autres charges de gestion courante	99	104
Produits	-574	-975
Amortissements et provisions	0	0
Total des Charges par nature	68 715	117 774
Total des Charges à répartir	68 715	117 774
Affectation par destination		
- Frais de gestion des sinistres	0	0
- Frais d'acquisition non vie	3 921	2 758
- Frais d'acquisition vie	429	343
- Frais d'administration non vie	6 093	4 376
- Frais d'administration vie	489	372
- Frais internes de gestion des placements	55 202	109 599
- Autres charges techniques non vie	1 998	269
- Autres charges techniques vie	583	57
- Autres charges non techniques	0	0
Total des Charges réparties	68 715	117 774

Covéa Coopérations enregistre pour l'exercice 2021 des honoraires de certification des comptes et d'autres services de son commissaire aux comptes, comme suit :

En milliers d'euros, hors taxes	PricewaterhouseCoopers Audit SAS
Certification des comptes	120
Services autres que la certification des comptes	20
	140

Les services autres que la certification des comptes rendus à Covéa Coopérations par son commissaire aux comptes sont de natures suivantes :

Pour les missions suivantes :
Revue des comptes semestriels

Nature des services :
Travaux contractuels d'examen limité de comptes semestriels

b - Autres frais d'acquisition et d'administration

(en milliers d'euros)

	2021	2020
Commissions d'acquisition non vie	80 223	66 764
Commissions d'acquisition vie	113 964	8 865
Frais d'administration non vie	4 080	2 606
Frais d'administration vie	2 679	-28
Total Brut - Frais d'acquisition et d'administration non vie	94 317	76 505
Total Brut - Frais d'acquisition et d'administration vie	117 561	9 552

Note n° 26 - VENTILATION DES PRIMES BRUTES PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

par zones géographiques en fonction du pays des cédantes

(en milliers d'euros)		2021	2020
FRANCE		267 505	190 553
ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN	(1)	1 389 993	112 858
HORS ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN		102 931	59 988
TOTAL		1 760 429	363 399

(1) Incluant les acceptations SLI / SGLRI.

Note n° 27 - MOUVEMENTS DE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)		2021	2020
Entrées de Portefeuille :			
Primes		12 083	13 422
Sinistres		340 356	26 169
Sorties de Portefeuille :			
Primes		-12 105	-11 391
Sinistres		-81 175	-25 947

Note n° 28 - VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE PLACEMENTS

(en milliers d'euros)	2021		2020	
	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL	TOTAL
Revenus	219 177	29 019	248 196	395 308
Revenus des Participations liées (1)	219 177	583	219 760	387 317
Revenus des placements immobiliers		49	49	48
Revenus des autres placements (2)		28 387	28 387	7 943
Autres produits des placements (4)			85 932	93 091
Total des produits de placements			334 128	488 399
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios) (3)	-3 641	-55 445	-59 085	-113 347
Autres charges de placements (4)			-172 718	-81 246
Total des charges de placements			-231 804	-194 593

(1) Evolution liée à la baisse des dividendes reçus : - 163 717 K€ (219 760 K€ en 2021 contre 383 477 K€ en 2020)

(2) Hausse de + 20 444 K€, essentiellement liée à la distribution d'un dividende de Scor SE de 21 345 K€ en 2021

(3) Baisse des charges d'activité de la Holding de 54 396 K€

(4) Variation des autres produits nets des autres charges de placements de - 98 632 K€ s'expliquant en partie par :

- la cession des titres CASER en 2020 qui avait généré une plus value nette, soit - 40 408 K€
- les variations sur pertes et profits de change de -14 866 K€
- la dépréciation des titres Scor SE de - 43 281 K€ suite à l'offre d'achat de 28 € par SCOR

Note n° 29 - DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est de -20 463 K€. Il comprend principalement l'indemnité transactionnelle versée à Scor de -20 000 K€.

Note n° 30 - ELEMENTS FISCAUX

L'impôt sur les bénéfices est constitué des impôts exigibles, des impôts différés et des réallocations des économies d'IS (cf note n° 10).

Note n° 30.1 - Impôts exigibles et réallocations des économies d'IS

Le taux d'impôt de droit commun exigible au titre de l'exercice 2021 est de 28,41 % y compris la contribution sociale sur les bénéfices pour les redevables réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros, en application de la Loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020.

Le résultat fiscal s'élève à 12 468 K€ après imputation des déficits antérieurs imputables pour un montant de 13 468 K€ (cf note 10.1)

Le stock de déficits reportables au 31/12/21 s'élève à 172 564 K€.

Le résultat fiscal au taux de droit commun génère un impôt exigible de 3 517 K€. Conformément aux règles établies dans la Convention d'intégration fiscale Covéa, le montant de la réallocation d'économies d'IS 2021 que Covéa Coopérations doit reverser est de 1 967 K€.

Note n° 30.2 - Fiscalité différée

La loi de finances n°2019-1479 du 28 décembre 2019 modifie la trajectoire de baisse d'impôt sur les sociétés en fixant, à compter de l'exercice 2022, son taux à 25,83%, y compris la contribution sociale pour les bénéfices.

Les taux d'impôts différés actifs et passifs ont été revus en fonction des échéances de retournement des différences temporaires, afin de prendre en compte l'évolution des taux d'impôts figurant dans la loi de finances.

À la clôture des comptes, la situation se présente ainsi :

(en milliers d'euros)						
	2021			2020		
	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés passifs nets	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés passifs nets
Plus-values en sursis d'imposition.....		4 407			5 324	
Ecart sur valeurs liquidatives des OPCVM.....		148			69	
Frais d'acquisition sur titres de participation.....	2 731					
Autres (C3S, honoraires CAC..)	1 168			191		
TOTAL	3 899	4 555	-656	191	5 393	-5 202

Note n° 30.3 - Ventilation du poste "Impôts sur les bénéfices"

(en milliers d'euros)		
	2021*	2020*
Impôts exigibles (France + Etranger).....	-3 517	
Impôts différés.....	4 546	32
Réallocations des économies d'IS	-2 538	45 311
TOTAL	-1 509	45 343

* Les charges sont signées en "-" et les produits en "+".

Note n° 31 - COMBINAISON DES COMPTES

Les comptes de la société Covéa Coopérations sont inclus par la méthode de l'intégration globale dans les comptes combinés du groupe Covéa établis par la société :

SGAM Covéa (Société de Groupe D'Assurance Mutuelle)

86 rue Saint Lazare

75009 PARIS

Note n° 32 - AUTRES INFORMATIONS

La société n'emploie aucun salarié au 31 décembre 2021.

Mandataires Sociaux

Les rémunérations versées aux membres du conseil d'administration au titre de leurs mandats dans Covéa Coopérations représentent un montant global net de 74,4 K€ en 2021. Les membres des organes de direction ne perçoivent pas de rémunérations au titre de leurs mandats sociaux.

